

Stimulus : agent provoquant sous certaines conditions une réaction d'un système vivant.

Stratégie : art de coordonner des actions pour atteindre un but.

Structure : ensemble d'éléments organisés selon certaines relations.

Syllabe : voyelle ou groupe formé d'une voyelle et de consonnes qui se prononcent d'une seule émission de voix.

Syllabique : écriture dans laquelle chaque syllabe est représentée par un seul caractère.

Syntagmatique : chaîne parlée ou transcrite où les termes sont déterminés par les choix des termes qui précèdent ou qui suivent.

Syntagme : groupe d'au moins deux morphèmes qui se succèdent dans la chaîne verbale, et entre lesquels existe une relation de dépendance.

Syntaxe : discipline qui étudie la combinatoire des signes dans le discours. Partie de la grammaire qui étudie la disposition et la fonction des groupes constituant la phrase (syntagmes), et des membres de ces groupes.

Traitement de l'information : ensemble des processus impliqués dans la prise d'information (perception), dans la reconnaissance, l'évaluation et l'identification de ce qui est pertinent dans l'environnement du sujet, ainsi que dans la programmation, les ajustements moteurs et l'exécution des réponses comportementales qui sont généralement associées à la détection d'événements signifiants.

Compte rendu du séminaire de Psychologie clinique

UFR-Lettres et Sciences Humaines
du 11 au 21 avril 1997

CLAUDE MIOLLAN
PROFESSEUR DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE
UNIVERSITÉ DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS

L'allégeance de l'individu au culturel et la relation d'altérité

L'Europe a quelques difficultés à se faire, nous le voyons tous les jours. Nous sommes ici, pris dans ce mouvement qui consiste à rechercher le point de rencontre entre nos cultures, nos habitudes, nos espérances.

En Psychologie clinique, nous proclamons l'unité de l'Homme et tentons de mettre en place des pratiques qui favorisent l'émergence d'une subjectivité. Pour autant, nous savons l'importance de la culture dans la manifestation même de la subjectivité et de ses pathologies. Nous savons que c'est à l'intérieur de codes culturels, de signifiants particuliers que la souffrance individuelle et familiale viendra se dire. L'expression de la souffrance, mais également l'expression de la demande d'aide ne sera reçue que si elle respecte ces codes, qu'à l'intérieur d'une culture.

Toute tentative de rencontre entre psychologues cliniciens d'origines différentes aura à se confronter à ce problème : allégeance de l'individu au culturel — unité de l'homme. Je voudrais ici réfléchir à quelques questions que pose la collaboration entre psychologues de différentes origines, de différents pays, de différentes langues.

Une rapide vignette clinique pour commencer :

Un homme d'environ 45 ans vient me voir en me demandant une psychothérapie. Son couple était en train de se décomposer, il venait d'avoir plusieurs accidents de travail. Il exprimait un malaise général qu'il ne pouvait attribuer à rien de précis.

Ce monsieur m'expliqua assez vite qu'il était originaire de l'Alsace, province française située à la frontière de l'Allemagne. Je précise qu'il venait me consulter à Marseille où il travaillait depuis plusieurs années. En Alsace on parlait, au temps de son enfance l'alsacien qui est très proche de la langue allemande. Il avait d'ailleurs gardé un fort accent. Sa demande de psychothérapie me parut recevable. Les séances commencèrent. Très vite elles devinrent ennuyeuses. Il énonçait des banalités, il commentait les actes de sa vie quotidienne. Il ne manifestait aucune gêne à parler, mais également, n'exprimait aucun affect particulier.

Un jour où il avait du mal à trouver le mot exact pour exprimer sa pensée, je lui suggérai de me le dire en alsacien. Il fut un peu étonné, hésita un moment, s'interrogeant pour savoir si je connaissais cette langue, puis finit par s'exprimer dans la langue de son enfance. Et là, sous l'effet de cette langue retrouvée, réentendue, il se mit à pleurer. Une fois apaisé, il m'expliqua que les expressions alsaciennes qu'il venait de prononcer étaient celles que sa mère utilisait couramment. S'en suivirent plusieurs séances où il évoqua les relations avec sa mère, relations difficiles et frustrantes. Il prit par la suite l'habitude de parler alsacien chaque fois qu'il éprouvait une difficulté à s'exprimer. Chaque fois, il retrouvait à cette occasion des épisodes de son enfance qu'il n'avait pas surmontés. Il crut longtemps que je comprenais l'alsacien. Et n'allez pas croire à votre tour, à la suite de ma petite histoire, que je vous comprendrai si vous me parlez créole.

Nous sommes tous des étrangers. Il nous faut apprendre à entrer en relation les uns avec les autres. La langue est une barrière difficile à franchir et elle limite les possibilités de communication. Cette différence de langue révèle et accentue la différence de culture à travers laquelle se construit et s'exprime la subjectivité et ses pathologies. Mais pour le psychologue, cette étrangeté vis-à-vis des autres renvoie inexorablement à une

étrangeté vis-à-vis de soi-même. Il nous faudra pour communiquer accepter l'étrangeté de l'autre, mais il nous faudra également accepter que l'autre nous renvoie à notre propre étrangeté, à nous-même. Ce va-et-vient en miroir n'est pas simple circonstance.

Ce n'est pas parce que nous organisons un séminaire à la Réunion que nous découvrons cette problématique. Cette problématique est constitutive de l'émergence du sujet. Nous savons que le refoulement est nécessaire à la construction du moi que le petit enfant doit réussir à mettre à l'écart le vécu fantasmatique qui accompagne la relation archaïque à la mère, vécu de fusion, de dévoration, d'inclusion. Ce refoulement est nécessaire à la mise en place d'une perception/affirmation de soi.

La résolution du conflit œdipien amènera également son lot de refoulement des désirs incestueux et des angoisses de castration. Désirs et angoisses, on le sait, jamais complètement élaborés et dépassés. L'adolescence en permettra une reprise, avec à nouveau son lot de refoulements.

Pour le dire vite : *c'est bien parce que nous sommes en partie étranger à nous même et que nous ignorons cette étrangeté, que nous tenons debout psychologiquement*. L'étranger sera toujours perçu comme représentant de cette part refoulée de nous-même.

Cette problématique, nous pourrions la concevoir comme une illustration de la division conscient-inconscient. Nous pouvons d'ailleurs observer une spécialisation de cette division dans certaines relations entre étrangers.

Nous avons fait, il y a quelques années à Marseille, une étude psychanalytique sur une population d'immigrés nord-africains. Ces personnes venaient se plaindre de ce que nous appelons des troubles psychosomatiques. Elles attendaient de l'intervenant français, du psychologue en l'occurrence, qu'il remette tout en ordre comme par magie. Leurs discours décrivaient les choses de la façon suivante :

- Leur mal-être était lié à leur situation en France.
- L'intervenant : le psychologue devait savoir comment réparer les choses.
- Seul leur retour au pays et au temps de leur enfance arrangerait les choses.
- Ils ne pouvaient pas rentrer au pays.
- Le psychologue était impuissant à les aider.

Ce discours me semble illustrer cette division (conscient-inconscient) du psychisme humain. Il traduit la coupure entre le conscient de la situation actuelle et l'idéalisation de l'enfance. Il apparaît impossible à ces personnes de mettre en relation le registre primaire de l'enfance et le registre secondaire de l'actualité et du conscient.

L'intervenant psychologue est bien perçu dans un premier temps comme représentant de la puissance, mais aussi comme représentant du grand « autre », du sujet supposé savoir, représentant du phallus. Mais, très vite, il est invalidé sous prétexte qu'il ne peut pas connaître l'origine culturelle du patient. Cette façon de rendre le psychologue impuissant doit être conçue comme une résistance bien évidemment. Mais résistance particulière dans le sens où elle s'oppose à l'établissement de liens entre le passé et le présent, entre l'originel et l'actuel, entre le conscient et l'inconscient, *entre soi et l'étranger*.

Accepter la relation avec l'étranger, c'est accepter de lui donner une place à l'intérieur de ma dynamique psychique. Représentant de tout ce qui est extérieur à moi, il est également représentant de ce qui m'est le plus intime et que, justement, je ne peux reconnaître et intégrer à l'ensemble de ma personnalité.

Pour une part, toute intervention psychothérapeutique vise à une réappropriation par le moi de ce qui a été refoulé, une reconnaissance par le sujet de ce qui le constitue. Mais également toute intervention psychothérapeutique vise à rendre possible la relation d'altérité. C'est-à-dire à reconnaître l'autre

comme semblable et différent. C'est en reconnaissant ce double mouvement d'identification et de distinction que nous pourrions probablement travailler ensemble.

Cette reconnaissance du semblable au différent, je l'illustrerai d'une vignette clinique. Il s'agit d'un couple mixte qui vient d'avoir un enfant depuis quelques semaines. La mère est norvégienne, le père est français. Vivant en France, les parents ont décidé de parler uniquement le français à leur enfant. Cette mère exprime un malaise, elle se sent triste, elle n'arrive pas à percevoir profondément son enfant. L'enfant paraît également triste et apathique. C'est dans ce contexte qu'a lieu la consultation psychologique. Très vite la mère exprimera qu'elle se sent loin de son pays. Sa propre mère n'a pas pu venir voir l'enfant, alors qu'elle attendait d'être aidée, conseillée pour s'occuper de son enfant dans les premiers jours. Elle ajoute qu'elle a peu de relations à Marseille, et qu'elle ne connaît aucune norvégienne avec qui elle pourrait parler sa langue. Elle me dit qu'elle pense beaucoup à ce qui se passerait si sa mère était là, comment elle s'adresserait à son enfant, quelles chansons elle lui fredonnerait. Je lui demande alors en quelle langue elle imagine ces conversations : « en norvégien, bien sûr », sa mère ne parlant pas d'autre langue. Je lui demande alors de s'adresser à son enfant en norvégien. Elle hésite un peu, se rappelant qu'avec son mari ils ont fait le choix de parler en français, puis elle se décide. L'enfant, qui jusque là dormait dans son berceau posé à côté du fauteuil de la mère, se réveille, la regarde et s'instaure un dialogue entre la mère parlant le norvégien et le bébé gazouillant. La scène était très émouvante. Cette mère a pu exprimer par la suite que le simple fait de réutiliser sa langue maternelle l'avait rassurée, qu'elle s'était sentie du coup dans une relation plus protectrice, plus maternante avec son bébé.

Dans un grand effort d'adaptation à sa nouvelle vie en France, cette mère avait mis à l'écart la langue de sa propre mère. Son bébé du même coup, elle ne pouvait le concevoir,

le constituer comme une partie d'elle-même, dans la continuité généalogique, dans une identification réciproque profonde. Ce bébé était un étranger. De pouvoir s'adresser à lui dans sa langue maternelle lui permet de se reconnaître maternante, vivant ce que vivent toutes les mères.

Cette relation, nous en percevons bien les enjeux. Les registres du symbolique et de l'imaginaire ne sont pas, au départ, scindés, séparés. Le développement de l'individu, la construction de l'équilibre psychique, ne réclament pas leur séparation. Au contraire, l'équilibre sera mieux assuré si un sujet est capable d'établir des passages de l'un à l'autre.

Lorsqu'un sujet se dit dans sa culture, il met en mouvement un registre symbolique, et en même temps il a accès au matériel culturel constitutif de son imaginaire. Le discours qui lui permet de dire sa subjectivité apparaît alors comme une élaboration constante de ce domaine imaginaire. Dans notre culture de référence, nous faisons constamment ce va-et-vient entre cet imaginaire et le symbolique. Dans les échanges interculturels, nous appréhendons l'autre, l'étranger par le versant imaginaire, et il nous faut faire un travail de la pensée pour s'en donner une représentation symbolique qui permettra des échanges autres qu'émotionnels. C'est entre autres pour cela que nous avons besoin d'interprètes.

Notre fonction de psychologue, de clinicien, nous amène à travailler ces liaisons symbolique-imaginaire, afin que se constitue en chaque sujet une capacité à la relation d'altérité. Mais nous le savons bien, hélas, que cette capacité ne va pas de soi.

La psychogenèse s'attache à décrire la construction subjective au travers de la succession de stades (oralité, analité, génitalité). S'étayant sur une fonction biologique et l'organe qui y est lié, la personnalité se construit comme une structure régulatrice des investissements énergétiques. Il n'est nullement question dans cette élaboration d'une relation spécifique à l'autre sujet, à l'autre en tant que tel. Celui-ci n'est au mieux

qu'un objet nécessaire à la réalisation du plaisir recherché. L'aboutissement de la construction de la personnalité, c'est-à-dire la conquête de la génitalité, fait pourtant apparaître que, pour obtenir la satisfaction, le plaisir de la relation génitale, l'autre devrait être appréhendé d'une façon spécifique.

Le sujet n'a plus seulement à satisfaire un besoin qui lui procure du plaisir. Il a à reconnaître que l'autre est source de son plaisir, de la même façon que lui-même peut être source de plaisir de l'autre. Alchimie complexe que cette relation où l'autre doit être objet de mon désir lorsque je suis sujet, et où simultanément je dois accepter d'être objet du désir de l'autre lorsqu'il est sujet. Tout ceci ne peut se faire sans une certaine dose de sublimation, c'est-à-dire sans un certain renoncement au but sexuel de la relation. Renoncement à sa réalisation immédiate en tout cas.

Nous sommes psychologues, nous sommes cliniciens, c'est clair nous affirmons la possible conquête de la relation d'altérité et de sublimation qui va avec. Est-ce à dire que nous échangerions nos pensées, pas nos gamètes ? Ce serait triste et bien sûr il y a un temps pour tout. Nos enfants feront le monde n'en doutons pas. Nous avons donc à renouveler notre parcours d'adolescence. Car ce sont bien en effet les adolescents qui sont confrontés à cette nécessaire transformation de l'autre objet en l'autre sujet, *alter ego*, semblable. Mais nous le savons également, cette reconnaissance de l'autre ne va pas sans une certaine ambivalence. Elle est source d'une limite de mon plaisir, de la mégalomanie de mon moi. Elle m'oblige à passer du principe du plaisir au principe de réalité, de l'accaparement à l'échange, de l'émotionnel au symbolique, du fusionnel au secondarisé, au médiatisé. Dans un même temps, cette reconnaissance de l'autre me permet d'échapper à la solitude, à l'uniformité, elle est promesse de plaisir partagé, occasion de découverte d'autres mondes, mise en route du rêve et de la pensée.

Reconnaître son identité dans l'identité de l'autre est donc une demande hautement ambivalente. Mais affirmons aussi très fort, qu'elle est une démarche fondamentalement clinique. La psychologie clinique nous convoque à reconnaître l'autre comme un semblable, dans toute l'ambivalence de cette reconnaissance, à la fois ardemment souhaitée et fondamentalement redoutée. En cela la clinique se promet et nous promet un destin maniaco-dépressif. Tantôt croyant à la saisie possible de l'autre, tantôt nous faisant éprouver sa radicale perte.

La Révolution Française de 1789 a tenté d'offrir au monde un idéal de liberté, d'égalité, de fraternité. Si elle a réussi quelque peu à promouvoir la liberté des peuples et l'égalité des citoyens, son message sur la fraternité est resté beaucoup plus confus. Il en est ainsi probablement parce que cette notion de fraternité ne peut, à l'instar de la liberté et de l'égalité, se rêver parfaite et idéale. La fraternité renvoie à la fratrie, lien privilégié de la différenciation des identités individuelles à l'intérieur d'une identité familiale, mais aussi lien privilégié d'un éprouve de l'ambivalence entre l'amour et la haine. Nous sommes toujours pris entre un mouvement identificatoire et professionnel et un mouvement d'affirmation de soi et narcissique. Encore une fois, la clinique nous invite à composer avec cette double polarité, sans laquelle toute relation intersubjective, toute relation d'altérité, toute relation avec l'étrange est impossible.

Parce que j'ai surtout parlé dans mes exemples des mères, de la relation à l'infantile, à l'archaïque, je voudrais terminer par une évocation de la figure paternelle.

Il s'agit d'une femme d'environ 40 ans, portugaise d'origine, qui consulte en France où elle vit depuis l'âge de 15 ans. Elle y est venue à la suite de la mort de son père, assassiné alors que géomètre il était chargé d'expertiser un terrain. Elle n'est jamais retournée au Portugal. Depuis qu'elle est en France, elle dort mal, elle se réveille plusieurs fois au

cours de la nuit, et éprouve d'incessantes angoisses. Après quelques mois de psychothérapie, ses angoisses se sont calmées. Elle dort toujours aussi mal, et décide d'entreprendre un voyage dans son village natal avec le projet d'aller se recueillir sur la tombe de son père. A son retour elle racontera les choses de la façon suivante : Sa visite au cimetière a été assez mouvementée. Alors qu'elle savait où était placée la tombe de son père, elle ne la trouve pas. Finalement, elle se recueille et pleure abondamment sur une tombe abandonnée, anonyme, qu'elle pense être celle de son père. Après ses prières, elle va voir le gardien du cimetière pour se renseigner. Elle comprend alors qu'elle s'est recueillie sur la tombe voisine de celle de son père. La véritable tombe est en marbre et parfaitement entretenue, car elle présente une particularité. Quelques jours après l'assassinat de son père, est mort son meilleur ami qui aurait dû l'accompagner dans son travail et aurait peut-être ainsi évité le meurtre. La veuve de cet ami avait proposé que les deux hommes soient enterrés ensemble. La veuve de l'ami avait donc payé les obsèques, acheté la concession, fait inscrire les deux noms et elle entretenait la tombe. Le géomètre, expert en délimitation de propriété, était donc inhumé dans une terre qui n'appartenait pas à sa famille. Depuis qu'elle est rentrée en France la patiente dort bien.

Je veux tirer de mes exemples les conclusions suivantes : on ne peut s'avancer vers l'étrange, vers l'étranger avec un sentiment de sécurité suffisamment fort, que si l'on garde à l'intérieur de soi un rapport à son originel, à son image maternelle, à son imaginaire.

Cela est indispensable, mais cela n'est pas suffisant. On ne peut réellement communiquer avec l'autre que si après avoir intégré l'image paternelle, on la transcende, je veux dire par là qu'on la « délocalise », qu'on l'universalise, qu'on réussisse à en faire un pur produit symbolique. But ultime de la clinique, espoir exigeant de nos rencontres.

Approche socio-anthropologique des difficultés de l'acquisition du langage en milieu diglossique à La Réunion

Si l'interrogation des hommes sur les rapports entre le langage et la pensée est ancienne, puisqu'elle est une problématique de la philosophie grecque antique, immortalisée par Platon dans un célèbre dialogue entre Cratyle, disciple d'Héraclite, Hermogène et Socrate, ce travail se veut plus modestement une contribution à la réflexion contemporaine¹ sur le statut du langage dans l'expérience humaine, en particulier celle des dimensions sociales et des incidences subjectives du langage envisagées selon le modèle de l'anthropologie psychanalytique.

Le langage est retenu dans le cadre de cette étude comme étant la forme la plus élaborée de la capacité qu'a le sujet humain de produire des symboles, des signes représentant le réel, c'est-à-dire des représentations susceptibles de tenir lieu d'autres entités.

Selon cette perspective, la fonction symbolique est envisagée comme une activité humaine essentielle, au cœur même des processus de pensée et de l'ensemble de la vie mentale, qu'il s'agisse de la mémoire, du langage ou plus globalement, de la possibilité d'accéder à une certaine intelligibilité du monde qui nous entoure.

Si les théories prêtent sens à nos observations, c'est la clinique qui nourrit une part importante de nos questions.

1. Comme celle menée sous l'égide du laboratoire de recherche Proparian Ladisis, ERS du CNRS n°125, U.P. Strasbourg I, dirigé par le Pr. Georges Kleiber.

Aussi, le point de départ de cette réflexion est double : celui d'une expérience professionnelle clinique en milieu diglossique et celui d'une recherche universitaire (1995)².

Nous avons choisi d'articuler cette réflexion autour de quatre axes : premièrement, celui de l'évocation des interactions précoces entre la mère et l'enfant ; puis celui de la fonction paternelle à la Réunion suivi de la problématique fondamentale de tout sujet parlant inscrit à l'ordre de la culture à travers la question du « Que me veut l'Autre ? » et enfin celui des enjeux psychologiques et socio-politiques de la situation de diglossie à la Réunion.

1. LES INTERACTIONS PRÉCOCES ENTRE LA MÈRE ET L'ENFANT

L'analyse d'entretiens effectués auprès de jeunes mères réunionnaises dans le cadre d'une prise en charge thérapeutique en tant que psychomotricien dans le service de pédo-psychiatrie du C.H.S. de Saint-Paul de la Réunion (1979-81) à propos de l'acquisition et du développement du langage chez l'enfant et de ses rapports avec le corps, conduit à dégager la façon dont est parlée dans le récit d'une biographie familiale, l'éducation des enfants.

Il est à préciser que la personne qui apporte son témoignage est considérée dans la spécificité de son histoire propre et non en tant que représentative d'un groupe social.

Il ressort de cette recherche un certain nombre de constantes :

- l'existence d'un faible bain langagier maternel précoce dans lequel le nourrisson devrait être immergé afin de favoriser une relation affectivo-verbale au sein de laquelle le corps et la parole sont censés être très proches, et ce, dès le début de la période pré-linguistique.

2. Thèse de doctorat de Psychologie : « Essai sur l'identité à la Réunion », Christian PETIT, Université Strasbourg I, dirigée par le Pr. Andrée Tabouret-Keller.

Renseignées sur l'importance structurale d'un tel dialogue verbal initial avec leur nourrisson, la plupart de ces jeunes mères justifieront alors leur attitude de mutisme envers leur enfant en définissant ce dernier comme un être de toute manière « trop petit ou trop immature pour comprendre le langage » !

- la présence fréquente d'un comportement de sevrage brusque, contemporain de la naissance d'un puîné, parce que trop rapidement exclu d'une relation fusionnelle orale et remplacé voire évincé par le nouveau-né suivant. Ce changement de place dans la fratrie s'effectue la plupart du temps sans explication préalable et favorise, chez l'aîné, l'élaboration d'une angoisse d'abandon précipitée pouvant s'apparenter, au moins partiellement au modèle de l'abandonnisme mis en évidence par G. Guex (1973)³.

Ce type d'angoisse est du reste révélateur d'une certaine ignorance des enjeux des compétences maternelles et des compétences du nouveau-né en matière d'échanges et de communications qui s'établissent pourtant dès les origines de la vie, comme nous le montrent les recherches contemporaines sur le nouveau-né et qui seront précisées plus avant.

- la rareté de l'élaboration de la question de la prise en considération de la possibilité, non seulement d'explorer et de s'approprier la place qui est réservée à tel enfant dans une famille donnée, mais également la possibilité que celui-ci a plus ou moins obtenue de s'insérer dans un ensemble de réseaux signifiants qui ont déterminé son identité en tant que membre de la société particulière dont il est issu.
- le repérage quasi-systématique d'un non-dit ou tout au moins d'une insuffisance de communication à propos de

3. *Le syndrome d'abandon*, G. Guex, préface de René Henry, Paris, éd. Puf, Bibliothèque de psychanalyse, 2^e éd. revue et augmentée, 1973, 145 p.

l'apprentissage de la propreté sphinctérienne au cours du développement du stade anal, et qui n'est pas sans retentir sur l'émergence ultérieure de certains traits du caractère anal tout au long de la vie.

- l'émergence inédite des enjeux psychiques symboliques (position par rapport à la loi) et identitaires pour les enfants dont le père est absent. Il s'agit plus précisément de la prise en compte de la manière originale dont s'exercent à l'île de la Réunion les deux grandes places où évoluent classiquement les fonctions du père, à savoir le champ social et le champ du psychisme.

Parler de communication interhumaine précoce implique la co-présence d'au moins deux partenaires et place d'emblée le bébé dans une dyade interactive où la mère apparaît le plus souvent comme le personnage privilégié sans exclure pour autant les autres membres de la constellation familiale.

Nous savons bien toute la complexité et la richesse de cette expérience qui prépare la mère à accueillir le nouveau-né. De fait, l'enfant devient un objet privilégié pour sa mère bien avant la naissance grâce notamment aux représentations qu'elle s'en fait et qui trouvent leur origine dans son désir d'enfant.

À ce niveau, il s'agit de rappeler toute l'importance de l'activité de la vie fantasmatique de la mère pour l'élaboration de son désir d'enfant et qui s'articule aux trois catégories anthropologiques générales du réel, de l'imaginaire et du symbolique :

- en effet, ce désir d'enfant se concrétise d'une part, tout à fait concrètement dans le réel biologique de l'embryon qui se développe en elle ;
- ce désir d'enfant prend également sa source dans l'histoire narcissique et œdipienne de la mère ; désir d'enfant infantile donc, auquel elle a dû provisoirement renoncer, mais qui s'est trouvé réactivé dans sa relation avec son

partenaire sexuel, et ce avec une densité accrue lors de la conception de l'enfant. Précisons que ce désir d'enfant détient une part importante de représentations inconscientes dont la dimension d'ambivalence peut être à l'origine de certains rejets ou d'avortements spontanés...

Parallèlement, ce désir d'enfant s'accompagne chez la mère de la construction d'un bébé imaginaire investi pulsionnellement, et qui peut être plus ou moins distingué du bébé fantasmatique selon la place plus ou moins importante que l'on accorde au père ou au couple géniteur dans cette construction inconsciente.

En outre, ce désir de maternité recueille au sein du psychisme de la mère l'ensemble des investissements et contre-investissements affectifs qui l'ont liée elle-même comme petite fille à sa mère !

De sorte que trois générations sont ainsi rassemblées dans un tel espace réel, symbolique et imaginaire, la mère s'étant elle-même en partie construite à partir du désir de sa propre mère, à savoir la grand-mère du futur bébé !

La naissance du bébé va nécessiter une adaptation des représentations de la mère afin de vivre pleinement cette réalité et de permettre au nourrisson de mettre en pratique ses propres compétences. D. Stern (1977) (1989)⁴ a décrit sous l'expression d'« accordage affectif » ce phénomène d'interactions précoces et d'harmonisation des affects en étudiant les micro-séquences d'observation d'échanges-jeux entre la mère et son bébé lorsque celui-ci est dans une phase de vigilance. D. Stern observe la façon dont la mère s'accorde au mouvement et à la mimique de son bébé en la reprenant, l'amplifiant ou l'accompagnant d'un son vocal qui comporte une part d'imitation, tout en y intégrant une modalité expressive spécifique. Ce que la mère et l'enfant

⁴ D. Stern, *Mère Enfant. Les premières relations*, 2^e ed. Pierre Mardaga, Bruxelles, 1977. D. Stern, *Le monde interpersonnel du nourrisson*. Coll. Le fil rouge. Paris, Puf, 1989.

établissent ici sont des conduites d'accordage affectif visant davantage à exprimer la qualité correspondant au sentiment de partager un état affectif interne que le simple aspect formel du comportement externe. Ainsi, imitation et accordage sont étroitement liés, l'une restituant les formes extérieures et l'autre servant à entrer en communication, à constituer la trame des échanges interactifs et du vécu affectif. L'étude de l'accordage affectif par D. Stern suggère, en fin d'analyse, que les réponses maternelles immédiates contribuent préférentiellement à la constitution des fondements du narcissisme du bébé, alors que ses réponses différées stimuleraient davantage sa possibilité de représentation et de pensée.

Par ailleurs, B. Cramer & L. Kreisler (1983)⁵ ainsi que S. Lebovici (1983) ont retenu l'expression d'« interaction fantasmatique » pour désigner l'activité psychique qui sous-tend ce phénomène d'accordage affectif, qui se développe de façon spontanée chez la mère et l'enfant sans qu'ils soient conscients de ce qui est en train de s'élaborer profondément entre eux.

Cette activité fantasmatique va alimenter de manière interactive la relation mère-enfant au point que S. Lebovici écrira : « en investissant sa mère, l'enfant la crée elle-même, la fait mère »⁶. Ainsi, la vie fantasmatique de la mère sous-tend les soins qu'elle procure à son enfant et participe du même coup à l'émergence de ses capacités hallucinatoires naissantes. De la même manière, le comportement de l'enfant affecte les vœux fantasmatiques de la mère et influence sa modalité de réponse au point d'induire et d'initier le comportement maternel !

Cependant, la capacité du nourrisson à intégrer des communications et des représentations de plus en plus

5. B. Cramer & L. Kreisler, Fonctionnement mental précoce et interaction mère-enfant. *Revue Topique*, n°35-36, 1983, pp. 151-172.

6. S. Lebovici, *Le nourrisson, la mère et le psychanalyste. Les interactions précoces*. Paris, éd. Raidos/Centurion, 1983.

complexes dépend étroitement de la capacité affective d'empathie de la mère, capacité qui doit lui permettre de moduler les stimulations qu'elle propose à son enfant. Si elle n'y parvient pas, le bébé risque de mettre en place un mécanisme de défense contre ces sous ou sur-stimulations maternelles par un comportement réflexe d'autoprotection, qui peut se présenter sous la forme d'un repli sur soi ou de réactions d'évitement. S'ils sont trop fréquemment sollicités, ces modes précoces de défense, même s'ils sont en grande partie efficaces, peuvent alors devenir nocifs et être à l'origine de difficultés d'apprentissages symboliques ultérieurs et en particulier scolaires.

Si la clinique a permis d'affiner la théorie des interactions affectives précoces qui caractérise la relation mère-enfant, confirmant son rôle déterminant dans l'acquisition du langage et face au constat d'une relative précarité ou faiblesse de l'arrimage de certains enfants à l'univers symbolique rencontrés dans le cadre de cette étude, il est possible d'élargir la compréhension de l'acquisition du langage en milieu diglossique à la Réunion par le renvoi au concept de la fonction paternelle.

II. LA FONCTION PATERNELLE À LA RÉUNION⁷

Ce thème sera étudié selon deux parties successives : la première traitera de l'approche théorique générale de ce concept ; la seconde prendra pour modèle d'application La Réunion.

La compréhension des fondements de la fonction paternelle et de son évolution implique la prise en

7. Deux références principales vont nourrir ce sujet et qu'il convient de citer :

— B. Birus, *Essai sur l'Identité Créole à l'Île de la Réunion*. Mémoire de CFS de Psychiatrie, Paris-Saint-Antoine, 1979.

— Hurstel Françoise, 1990, *La fonction paternelle aujourd'hui en France. Questions d'actualité et problèmes de théorie*. Thèse de doctorat en Psychologie, Strasbourg I.

considération de deux champs distincts et dont les caractéristiques qui les singularisent ne se recouvrent pas :

- un champ social qui délimite l'espace du statut juridique et économique du père, ainsi que celui de son rôle sociologique où s'établissent les ancrages et les particularités du père dans une société donnée ;
- un champ psychologique qui rend compte de l'établissement des ancrages de la fonction paternelle dans le champ du psychisme, c'est-à-dire dans le « complexe d'Édipe » et des conditions de l'inscription de cette fonction en chaque sujet.

L'utilisation des données fournies d'une part, par l'anthropologie sociale et principalement les travaux de Cl. Lévi-Strauss (1983)⁸ et F. Héritier-Augé (1985)⁹, et d'autre part, par l'approche transculturelle des formes de la paternité de G. Delaisi de Parseval (1981)¹⁰ vont permettre d'isoler une définition générale de la fonction paternelle dans la société. Plusieurs enseignements peuvent être extraits de ces travaux : en premier lieu, le père n'est pas incontestablement un, il peut être plusieurs, il est même le plus généralement plusieurs. En deuxième lieu, la fonction du père n'est pas unique, puisqu'en chaque société, il en existe au moins trois qui sont :

- a) les fonctions de géniteur (Réel) ;
- b) les fonctions de nourricier et d'éducateur (Imaginaire) ;
- c) les fonctions de donneur de nom et de garant des règles d'alliance et de filiation (Symbolique).

8. Cl. Lévi-Strauss, *Le regard éloigné*, Paris, éd. Plon, 1983.

9. F. Héritier-Augé, Don et utilisation du sperme et d'ovocytes. Mères de substitution. Un point de vue fondé sur l'anthropologie sociale, Janv. 1985, in *Actes Colloque Génétique, procréation & Droit*, Actes-Sud.

10. G. Delaisi de Parseval, *La part du père*, Paris, éd. Seuil, 1981.

Ces fonctions peuvent être assumées chacune par plusieurs hommes dans certaines cultures. Les ethnologues rassemblent ces trois grandes fonctions selon deux distinctions : les fonctions de « géniteur » et les fonctions de « père social ».

Cette pluralité des pères qui se rencontre non seulement du côté des pères sociaux mais également du côté des géniteurs peut s'illustrer par les exemples des sociétés qu'étudie d'un point de vue ethnologique Geneviève Delaisi de Parseval.

Ainsi, la pluralité des pères géniteurs est repérable chez les Nayars du Kérala central en Inde. Il y a des géniteurs. Ils sont amants de la femme, mais surtout nourriciers du fœtus : non seulement ils ont conçu l'enfant, mais encore ils le nourrissent régulièrement durant la grossesse par leur sperme qui est supposé garantir le développement fœtal !

Pour sa part, le père social, mari de la femme, fait partie de ces nourriciers. A la naissance, c'est à lui que revient le rôle de nourrir l'enfant.

Au sein de la tribu aborigène des Wick Monkan de la côte nord-est de l'Australie, une première distinction est opérée entre paternité biologique et paternité sociale. Et parmi les pères sociaux, les pères sont différenciés : distinctions entre frères du père biologique avec sous-distinction entre frères plus jeunes et frères plus âgés. Ce sont des pères classificatoires, c'est-à-dire soumis au tabou de l'inceste et donc occupant une place similaire par rapport aux règles d'alliance.

Ces exemples montrent que le père « géniteur » n'est pas « naturel ». Il est désigné tout comme le père social par la société mais ses fonctions sont plus limitées que celles du père social car la plupart du temps, il est tenu de s'éclipser lorsque l'enfant est né. En revanche, si la paternité du géniteur et la paternité sociale sont assumées par le même homme, une cérémonie spéciale d'intronisation permettra à cet homme d'assumer sa nouvelle fonction. Chaque société a donc à cœur de marquer par un terme ou par un rite la place du père afin de

signifier la culturalité de cette fonction. Le père est une fonction qui est désignée, elle est fondamentalement d'ordre social. Toute donnée naturelle biologique est réinterprétée dans un univers de sens, celui qui sous-tend la culture d'un groupe. Ce qui veut dire aussi que derrière les modalités concrètes que peut présenter la paternité en chaque société, se dessine une fonction qui garantit « l'exercice de la parenté » (F. Héritier-Augé), qui désigne celui qui a engendré, non pas en tant que fait de nature mais en tant que fait de culture. En ce sens, la fonction paternelle doit rendre compte de l'ordre de la filiation et de tout ce qui s'y rattache, échange des femmes, échange des biens, place des enfants. Après avoir envisagé l'ensemble des cas de figure possibles des systèmes de parenté, F. Héritier-Augé conclut dans la même perspective : « les sociétés humaines ne sont jamais fondées sur la seule prise en compte de l'engendrement biologique, mais toutes consacrent la primauté du social, de la convention juridique qui fonde le social, sur le biologique pur. La filiation n'est donc jamais un simple dérivé de l'engendrement »¹¹.

Ainsi, cette fonction du père en tant que représentant de la loi de l'alliance et de la filiation concerne aussi bien les sociétés traditionnelles que les sociétés modernes. L'historien Georges Duby (1981) a parfaitement démontré que la finalité de l'institution du mariage dans la société féodale de la France médiévale fixe du même coup les formes concrètes de la fonction paternelle :

« Les rites du mariage sont institués pour assurer dans l'ordre la répartition des femmes entre les hommes... pour socialiser la procréation. Désignant qui sont les pères, ils ajoutent une autre filiation à la filiation maternelle seule évidente... ils attribuent aux enfants le statut d'héritier, c'est-à-dire des ancêtres, un nom, des droits »¹².

11. F. Héritier-Augé in *op. cit.*, p. 9.

12. G. Duby, *Le chevalier, la femme et le prêtre*, éd. Hachette, 1981, p. 96.

La fonction paternelle est donc liée à l'histoire de la société dans laquelle elle se déploie et se caractérise par certains types de rapports sociaux, certaines formes et fonctions de la famille, du mariage qui trouvent, selon l'analyse de G. Duby, leur apogée en France aux XI^e et XII^e siècles. Cet historien précise par ailleurs que la période actuelle voit s'achever ce type de société et de famille, entraînant dans le même processus, des transformations de la fonction du père et de sa désignation, au sein de la société française. G. Duby saisit le mobile de cette mutation dans le déclin de l'institution du mariage, qui elle-même a perdu sa raison d'exister puisque la société qui l'avait engendrée est en train de disparaître.

Approchant le versant social et le versant psychologique de la paternité, l'étude sur la fonction paternelle contemporaine menée par Françoise Hurstel (1990) a montré les changements du statut d'autorité du père et les bouleversements des trois fonctions du père. Les résultats de cette recherche permettent d'avancer quelques traits généraux de la fonction paternelle repérables en chaque société, et de caractériser les transformations qui affectent le statut du père, son rôle social, et surtout la définition même de la « paternité à la française ».

F. Hurstel envisage en particulier les quatre facettes de la problématique actuelle de la paternité, réparties en quatre temps :

- 1) de 1950 à 1968, le temps des pères « carents », « absents », succédant à la période du « père tyrannique » qui caractérise la première partie du XX^e siècle ;
- 2) de 1968 à 1972, la période du constat de « la mort du père », repérable de manière prévalente dans les analyses des sociologues ;
- 3) de 1972 à 1980, le temps des « nouveaux pères » et l'émergence de nouvelles formes de familles (monoparentale, recomposée, homosexuelle,...) ;

- 4) enfin, depuis 1980 sont apparues les « formes nouvelles de procréation ».

Le statut du père désigne les ancrages sociaux de la paternité. Le statut précise la place d'autorité, délimite l'espace de pouvoirs et d'obligations du père de famille dans une société à une époque donnée. Cette place d'autorité repose sur un socle juridique dont la matrice originelle remonte au droit romain d'où sont sorties les juridictions actuelles.

Les mutations du statut du père qui vont affaiblir sans discontinuer la figure traditionnelle d'un père tout-puissant trouvent leurs racines profondes à partir de deux lignes de rupture : d'une part, les idées philosophiques du siècle des Lumières dont le point d'orgue est la Révolution française de 1789 ; d'autre part, l'essor de l'industrialisation au XIX^e siècle. Le fil conducteur de cette érosion de la puissance paternelle qui sous-tend l'extrême complexité des mouvements sociaux concernant les transformations des familles qui lui sont associées est sans conteste l'étude de l'évolution du statut juridique du père effectuée par les spécialistes de l'histoire du droit. Des auteurs tels que B. Schnapper (1980)¹³, C. Labrusse-Riou (1982)¹⁴, S. Deguiniolles (1983)¹⁵, E. Badinter (1981, 1992)¹⁶ démontrent que les lois rendent compte de la perte évidente de l'autorité paternelle, confirmant le principe général selon lequel les lois entérinent toujours ce qui est déjà répétitivement vécu et demandé par les particuliers.

Dans ce sens, on peut parler de « mutation » du droit de la filiation. Mais les pères de famille n'ont pas disparu pour autant. Nous sommes face à de profondes transformations de la

13. Bernard Schnapper, La correction paternelle et le mouvement des idées au XIX^e siècle (1889-1935), *Revue historique*, 2, 1980, pp. 319-349.

14. C. Labrusse-Riou, La notion de paternité en droit in *Les pères aujourd'hui*, INED, 1982.

15. Sylvie Deguiniolles, Le droit du père, *La liberté de l'esprit*, 4-1983, pp. 53-76.

16. Elisabeth Badinter, Des causes de l'évolution du modèle paternel, *Le Groupe Familial*, 92, 1981, pp. 18-23. Elisabeth Badinter, *X Y De l'identité masculine*, ed. O. Jacob, 1992.

fonction du père qui entraînent une momentanée inadéquation du Droit et qui ne manqueront pas d'être étudiées notamment par l'anthropologie psychanalytique.

La paternité à la française se caractérisait classiquement par une unité des fonctions du père en le même homme : au sein d'une famille dite « nucléaire », l'homme centralisait en lui toutes les fonctions réparties en d'autres sociétés entre plusieurs hommes, fonction de géniteur, d'éducateur-compagnon, de donneur de nom et d'autorité de la loi. Or, avec l'apparition récente des nouvelles figures complexes de la parentalité (formes de procréation, divorce, monoparentale, recomposée, ...) la répartition des trois fonctions du père se trouve bouleversée, provoquant un affaiblissement des repères dans les systèmes de la parenté. Derrière ces vastes transformations qui agitent le champ social, se profile toute la question de la fonction du père dans le complexe d'Œdipe, en tant qu'ils se déploient dans le champ du psychisme où s'établissent les ancrages du père pour chaque sujet et qu'il convient d'aborder maintenant telle que la théorie psychanalytique l'a établie.

La fonction du père dans le complexe d'Œdipe correspond à la fonction du père dans la société telle que l'on décrit les anthropologues. Cette correspondance est proposée par J. Lacan (1953) : le père peut se définir en toute société comme le signifiant qui représente la loi, « la loi primordiale... celle qui en réglant l'alliance superpose le règne de la culture au règne de la nature livrée à la loi de l'accouplement »¹⁷.

Autrement dit, le père est le représentant de la loi, d'une loi inscrite dans le psychisme du sujet en tant que loi inconsciente ou loi de l'inconscient.

17. J. Lacan, Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse (1953) in *Œuvres*, Paris Seuil, 1966, p. 277.

J. Lacan (1955) a défini les modalités de l'inscription de cette Loi dans le psychisme sous le concept de fonction du « Nom-du-père »¹⁸.

La fonction du « Nom-du-père » désigne très précisément un signifiant en tant qu'il représente la Loi, et son efficacité symbolique dans la structuration du sujet. Ce qui veut dire que le « Nom-du-père » ne doit pas être assimilé au patronyme ni au père en tant que personne incarnant la loi.

C'est cette fonction du « Nom-du-père » qui, lorsqu'elle s'inscrit dans le psychisme du sujet, rend opératoire le complexe d'Œdipe et qui fait qu'« il y a du père » pour un sujet humain donné. Afin de saisir pleinement l'enjeu de la structuration symbolique du sujet humain, il est nécessaire de définir la nature du complexe d'Œdipe et de l'Imago du père au sein de ce complexe.

S. Freud, à partir de 1910, a employé l'expression de « complexe d'Œdipe » pour désigner la structure constituante de tout sujet humain¹⁹ qui définit plus particulièrement les relations psychiques dans la famille humaine, et par extension, la structure sous-jacente aux formes sociales et culturelles d'organisation des sociétés. Le complexe d'Œdipe est formé en son centre par l'Imago du père et les fonctions qui le caractérisent²⁰.

La fonction première de l'Imago du père est l'« interdiction de la mère » et par cet interdit, l'ordonnement du désir dans son rapport à la Loi ; cette fonction d'interdit de l'inceste est censée se mettre en place

18. J. Lacan, D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose (1955) in *Écrits*, op. cit., p. 557.

19. Dans une note ajoutée en 1920 aux *Trois essais sur la théorie de la sexualité*, Freud précisait du reste l'enjeu du complexe d'Œdipe lorsqu'il écrivait que « tout être humain se voit imposer la tâche de maîtriser le complexe d'Œdipe ; s'il faillit à cette tâche, il sera un névrosé ». Ed. NRF Idées/Gallimard, 1962, p. 187.

20. J. Lacan, La famille et les complexes familiaux. Chapitre I Le complexe, facteur concret de la psychologie familiale in *Encyclopédie française*, « la vie mentale », sous la direction de Henri Walton, t.8, Mars 1938, p. 8.40-13.

progressivement au sein du psychisme de chaque sujet humain, plus particulièrement durant les premières phases de la vie affective du petit enfant.

Le complexe d'Œdipe et l'Imago du père se constituent au sein de la famille selon deux plans :

- d'une part, parce qu'un enfant appartient à une famille au sens d'une parenté, dans laquelle, avant même qu'il ne soit né, une place que l'on peut qualifier de symbolique (nom de famille) et imaginaire (souhait, crainte ou espoir des parents) lui est préparée ;
- d'autre part, parce que c'est au sein de sa famille non pas en tant que relations familiales objectivables, relations interpersonnelles, mais en tant que relations intersubjectives de parole et de langage, que le sujet humain se constitue comme tel. La constitution de ce sujet n'est pas un effet du rapport de l'être humain au social mais un effet de son rapport au langage. En ce sens, le langage vient signifier à l'enfant ce qu'il est, ce que sont ceux qui l'entourent, ce qu'il doit être. Autrement dit, le langage donne sens à ce qui sans cela resterait pur « Réel ».

Cette prééminence du symbolique pour le sujet fait que, dès avant même la naissance d'un enfant, les relations entre ses géniteurs sont organisées par la parole et se situent donc dans le cadre des lois du langage. Les circonstances qui ont présidé à la rencontre de sa mère et de son père, leur histoire propre constituent déjà une constellation qui antécède sa conception même. L'enfant est ainsi parlé de multiples manières. Il est plus ou moins attendu, il s'impose ou est demandé, tout comme peut être demandé l'aide de la science pour sa venue !

En outre, le moment de son arrivée n'est pas indifférent, qu'il intervienne par exemple après le deuil d'un proche, ou encore qu'il succède à un aîné avec lequel il va avoir une

différence d'âge significative pour l'un de ses parents. Cet enfant va prendre également place au sein d'une histoire de générations, de légendes familiales invoquées, de devoirs allégués, d'espoirs imaginarisés et plus ou moins formulés.

C'est dans ce bain langagier que va être plongé l'enfant, et qu'il va devoir « subjectiver », c'est-à-dire faire sienne son histoire pour s'y trouver et s'y retrouver. Ce lieu où s'inscrit le « trésor de la langue » qui s'adresse au sujet est celui que J. Lacan dénomme lieu de l'Autre. Bien davantage que de servir à la communication et à la compréhension des messages, le langage a essentiellement pour fonction d'identifier le sujet. C'est ce mécanisme subtil d'identification qui lui permettra de se compter dans « l'ordre symbolique », en se situant comme mortel et sexué...

C'est précisément cette médiatisation par la parole qui est nécessaire pour que le sujet se constitue avec son destin, qui fait qu'« il y a du père » pour un homme ou pour une femme, et qui fait qu'au-delà de la réalité du père dans la famille, le père comme fonction prend du sens pour un fils ou pour une fille. Ainsi, c'est la présence symbolique de ce père appelé encore « père symbolique » qui se présente avant tout comme une opération inconsciente, et qui inscrit le sujet dans le complexe d'Œdipe, c'est-à-dire dans la Loi et la culture. C'est cette présence qui constitue le premier temps de l'Œdipe.

Cette inscription d'un père symbolique induit des effets dans le sujet que J. Lacan qualifie d'« Imaginaire », effets d'images induits par le signifiant. Cette induction de l'Imaginaire par le symbolique est également repéré sous le concept de « père idéal » par Moustapha Safouan (1974) qui en caractérise les effets : « le père idéal est issu... de la métaphore paternelle, en tant que nous pouvons la décrire comme un renversement qui s'opère, dès l'âge des premières symbolisations, de l'être du père dans le Père de l'être »²¹.

21. Écrit M. Safouan, *Études sur l'Œdipe*, Paris, Seuil, 1974, p. 129.

Le « père Idéal » c'est dans un sujet, ce qui sous le nom de « bon père » s'entend dans la société. C'est le fantasme d'un père parfait, relayé par des représentations d'un être qui n'aurait aucun manque, ou en tout cas, qui aurait maîtrisé son désir.

Selon l'approche de M. Safouan, les fonctions du « père idéal » sont au nombre de trois :

- 1) renforcer la fondation prééminente et originelle du désir sur la loi dans son aspect négatif d'interdiction. Le « père idéal » témoigne en ce sens de son incapacité à harmoniser cette discordance constitutive du désir à la Loi en étendant l'interdit au-delà de la Mère pour le fixer dans toute l'éducation et toute la morale.
- 2) soutenir une identification narcissique dont le sujet fait la condition de toute « rencontre » avec l'objet, confirmant du même coup le registre qui structure le « père Idéal », à savoir l'imaginaire, relié à un soubassement symbolique. Ce qui implique concrètement que lorsque chacun d'entre nous se mesure, il se mesure à cette figure du père idéal, il avance vers cette rencontre en étant masqué (= « regardez comme je suis désirable ! »), dans un jeu de séduction et de parade, « c'est-à-dire comme étant ce qu'il n'est pas : à savoir ce semblable non semblable qui possède ce dont il se croit dépourvu, le phallus. A ce titre, le Père idéal se manifeste comme un rival, toujours trahi : c'est à sa place "volée" que le sujet se met ; et comme un obstacle, mais indispensable : le sujet n'a qu'une seule hâte, le remettre sur son piédestal... pour lui-même y rester »²².
- 3) constituer un terme qui s'oppose, et jamais ne le satisfait, au désir de la Mère. Plus précisément, « cette fonction-ci correspond à une introduction, qu'on peut dire forcée, du signifiant paternel dans une relation qui reste marquée par

22. M. Safouan, in *op. cit.*, p. 45.

la soumission primitive du sujet tant au désir de la mère qu'au discours commun, avec ce que cet assujettissement entraîne de menaces »²³.

Quant au père de famille, M. Safouan lui a fait une place dans la théorie, en l'inscrivant lui aussi dans le complexe d'Œdipe, comme celui qui, pour son fils ou sa fille, « accorde le désir à la Loi », c'est-à-dire témoigne par ce qu'il est marqué lui aussi par la Loi !

C'est ce que J. Lacan souligne lorsqu'il avance que pour que l'être humain soit structuré par la fonction du « Nom-du-père », il faut que cette place symbolique existe également dans le psychisme de la mère, et qu'elle soit également repérable dans son discours lorsqu'elle s'adresse à l'enfant. Car, si cette place est « forclosée » en elle, elle le sera pour l'enfant : « ce sur quoi nous voulons insister c'est que ce n'est pas uniquement de la façon dont la mère s'accommode de la personne du père, qu'il conviendrait de s'occuper, mais du cas qu'elle fait de sa parole, disons le mot, de son autorité, autrement dit de la place qu'elle réserve au Nom-du-père dans la promotion de la Loi ».

Ainsi, la perspective psychanalytique confirme ce que la perspective anthropologique nous avait appris : il n'y a de père que dans l'ordre de la culture parce qu'il n'y a de père que dans l'ordre symbolique. Sans langage, il n'y a pas de paternité, et sans signifiant pour désigner le père, il n'y a pas de père !

Dès lors, une femme ayant pour critère de la paternité, la biologie (le père biologique), l'éducation (le père éducateur), le nom (le père donneur de nom), dans chacun des cas, elle accomplit un acte de reconnaissance et de désignation comme tel. Elle déclare que pour elle, il y a du père tout en confirmant l'incontournable distinction d'une reconnaissance sociale d'une reconnaissance psychologique du père et qu'enfin, la fonction

23. M. Safouan, in *op. cit.*, p. 46.

paternelle est d'ordre symbolique et ne peut en aucun cas se réduire à une pure dimension biologique.

Il convient de rappeler par ailleurs que l'anthropologie psychanalytique a très tôt repéré un aspect du malaise dans la civilisation contemporaine à travers le rapport à établir entre ce que J. Lacan a appelé « déclin social » de l'imaginaire du père (1938) et l'imaginaire du père dans le complexe d'Œdipe. Un tel déclin social constitue une crise psychologique. Comme le remarque Lacan, il est « le noyau du plus grand nombre de névroses et se caractérise par un complexe caractériel où on peut reconnaître la grande névrose contemporaine. Notre expérience nous porte à en désigner la détermination principale dans la personnalité du père, toujours carente en quelque façon »²⁴.

Cette carence du père a du reste pu être reconnue dans une moindre mesure dans les cas cliniques rencontrés dans le service de pédo-psychiatrie de Saint-Paul à partir d'enfants amenés en consultation qui témoignent de la raréfaction de l'évocation de la personne du père dans le discours de la mère. Ainsi, si l'idéal social du père n'est plus représenté par les pères de famille — ce qui confirme la tendance d'un déclin social de l'imaginaire du père — l'effet de cette translation sur la fonction du Nom-du-père est démontré par la clinique, confirmant par là-même que c'est par la mère, par l'importance qu'elle accorde à la parole du père qu'il y a du « père » pour un enfant.

Après avoir évoqué la fonction du père dans la société ainsi que la fonction du père dans le complexe d'Œdipe, il s'agit d'en préciser les caractéristiques appliquées à l'île de la Réunion.

Les trois fonctions du père dans le champ social à la Réunion présentent une originalité dont les soubassements sont fortement marqués par les facteurs majeurs de l'histoire sociale et de la population de l'île : l'esclavage, le métissage, la période

24. J. Lacan, La famille et les complexes familiaux, in *op. cit.*, 17 p. 40-16.

coloniale et plus récemment, la diffusion en accéléré du modèle métropolitain de la départementalisation. Fortement influencées tant par la diversité de sa géographie humaine que par la co-présence des modèles de l'économie de type colonial et de type post-industriel, les familles à la Réunion présentent une diversité de structures juxtaposant avec plus ou moins d'équilibre, trois modèles d'organisation dominants :

- patriarcal ;
- mi-patriarcal mi-matriarcal ;
- matriarcal.

Avant l'avènement de la départementalisation (mars 1946), la famille de la Société de plantation était caractérisée par la concentration de l'autorité, du pouvoir, de la prise de décision et de l'affectif chez la mère. La référence socio-anthropologique a montré que la matrifocalité pouvait être la conséquence des cultures de pauvreté, et dont on peut avancer qu'elle correspond à une partie non négligeable de la réalité socio-anthropologique à la Réunion. C'est en tout cas la perspective que propose J. Benoist (1983) et que nous reprenons ici afin de délimiter le cadre à partir duquel va s'élaborer la fonction paternelle à la Réunion.

Or, la société de plantation constitue un modèle de culture de pauvreté au sein de laquelle le père, privé de tout pouvoir social ne peut remplir son office de chef de famille. Ces réflexions concernent plus directement les réunionnais d'origine africaine et malgache issus de l'esclavage et dont la famille originelle a été disloquée et anéantie.

La situation est plus complexe en ce qui concerne ceux d'entre les réunionnais issus de l'engagisme indien du XIX^e siècle : après avoir pratiquement disparue à la suite de la transplantation, la famille traditionnelle « malabar » patriarcale, s'est parfois recréée, à la Réunion, mais sous une forme dégradée.

Depuis la départementalisation, chez les réunionnais cafres et métis, l'image dominante de la femme-mère persiste en face du père, ancien esclave, souvent représenté à partir de critères infériorisants.

Elle est aussi valorisée par le renforcement de sa valeur économique dans le couple, en particulier par la perception directe par la mère, des allocations familiales.

Chez les malabars de couche modeste, et malgré les métissages, les valeurs traditionnelles familiales et religieuses sont maintenues. La famille est monogamique, patriarcale, mais la représentation du père est souvent dévalorisée par rapport à l'autorité maternelle. Le concubinage est fréquent. La mère s'occupe des enfants, le père est souvent chômeur, infirme, « invalide », mais se trouve relié à un système compensateur à cette souffrance sociale que les importants transferts métropolitains de dotations médico-sociales alimentent à travers les nombreuses mesures de solidarités, de l'Aide médicale gratuite (A.M.G.) et des divers pensionnements réparateurs du type Allocation aux Adultes handicapés (A.A.H.) (pension z'infirme). Si l'instauration de ces diverses mesures d'aide sociale a rencontré — au début de leur implantation après 1950 — une résistance naturelle des réunionnais à en bénéficier²⁵, elle est de nos jours omniprésente et touche une partie importante de la population de l'île soumise à des conditions précaires d'existence. En outre, la mise en place du revenu minimum d'insertion en 1989 a certes relancé la consommation mais renforcé la dépendance, tout en masquant la réalité de la misère et de la détresse sociale, retentissant par là-même sur les conditions d'apparition du symptôme. Celui-ci va donc déployer des sens nouveaux en

25. Les témoignages des anciens sont en effet nombreux (le matériel de l'enquête : les histoires de vie de personnes âgées, Ch. Petit, 1995) qui relatent à ce sujet le fait que beaucoup de réunionnais refusaient de percevoir l'argent correspondant au montant de ces diverses aides sociales, car celui-ci ne correspondait pas à leurs yeux à la rétribution d'un quelconque travail, ou encore qu'il s'agissait d'un argent indû qui ne leur appartenait donc pas.

élaborant des lexiques inédits de la dépendance, de la dette, de l'assujettissement et du manque — cette évolution ne porte cependant pas sur le symptôme lui-même et sa genèse, ni sur son vécu immédiat mais sur son interprétation sociale et sa solution. Dans cette perspective, il faut citer l'apport d'un auteur comme Marc Augé (1983)²⁶ qui a montré — selon une perspective socio-historique et anthropologique — que les pratiques relatives à la maladie étaient indissociables d'un système symbolique articulé. Ce qui veut dire aussi que les pratiques locales et les discours qui les sous-tendent relèvent de théories générales qui organisent les symboles servant à penser le social dans son ensemble.

Chez les cafres et les métis, descendants des « marrons » et des anciens esclaves²⁷, on retrouve tous les modes d'organisation familiale intermédiaire entre ceux décrits dans la société de plantation et ceux des « petits blancs » que je vais décrire maintenant.

L'organisation familiale avant la départementalisation de l'île est mi-patriarcale, mi-matriarcale : si le père est très autoritaire, dominateur, travailleur, nourricier de la famille (on l'appelle « le pater ») ; la mère, plus jeune, femme soumise, besogneuse, s'occupe des « marmailles » et prend la plupart des responsabilités au sujet de leur éducation. Si la crainte du « pater » est grande, une certaine solidarité s'établit entre la mère et les enfants contre l'autorité du père.

La départementalisation a fait éclater les modes d'organisation traditionnels de la société antérieure et favorisé l'émergence d'une classe moyenne complètement acquise au mode de vie de la société de consommation. Elle a également

26. Marc Augé et Herzlich in *Le sens du mal. Anthropologie, histoire, sociologie de la maladie*, Editions des Archives contemporaines, Paris, 1983 ; ainsi qu'un article intitulé : le territoire de la maladie in la Revue *Projections. La santé au futur* n°1, Ed. de santé, Paris, 1989/90, pp. 35-45.

27. Qui, après l'abolition de l'esclavage (1848) ont fui la plantation pour se réfugier dans les « Hauts » de l'île.

entraîné avec elle une envolée spectaculaire du chômage, de l'assistance, du sous-emploi et de l'exclusion.

Le père est déchu de ses pouvoirs économique et nourricier ; la mère elle, devient le seul élément actif, travaille, son rôle de génitrice étant en outre récompensé par les allocations familiales.

Même si le père essaie de retrouver son statut de nourricier par une pension quelconque, ne produisant rien, il est dévalorisé.

Ainsi, l'occidentalisation des modes de vie a, depuis près d'un demi-siècle, profondément modifié l'ensemble des structures familiales réunionnaises.

Ces modifications frappent plus particulièrement les organisations patrifocales qui tendent de plus en plus à se déstructurer.

Parallèlement à la perte du pouvoir du père et à sa démission, les familles tendent à se regrouper autour de la lignée maternelle. En effet, le déplacement observé du lieu du pouvoir du père en direction de la mère va se répercuter sur la structure familiale déjà bien floue : du fait de la politique d'assistance structurelle qui précipite la chute du père, simultanément, la mère, dans sa position de mère toute puissante se trouve renforcée.

En outre, la femme réunionnaise depuis le début des années 1980 apparaît de manière spectaculaire de plus en plus active sur le marché de l'emploi de l'île, et cette tendance ne fera que s'accroître jusqu'en l'an 2000.

Ainsi, aux niveaux socio-économiques les plus humbles, c'est plus souvent la femme que l'homme qui rapporte l'argent du ménage. En dehors des allocations familiales qu'elle perçoit directement, elle apparaît plus motivée, du fait de son souci pour les enfants et accepte plus facilement des emplois mal rémunérés et auxquels s'attachent peu de prestige. En fait, la lignée maternelle exerce le pouvoir simplement parce qu'elle est la seule à pouvoir assurer la continuité.

Du reste, en milieu psychiatrique à la Réunion, l'absence et la démission du père sont pratiquement la règle dans l'histoire des familles des patients.

Lorsque les entretiens laissent apparaître des réponses faisant état d'un modèle familial patriarcal, l'image du père est banalisée, précise B. Biros (1979) : « il travaille, il est le chef de la famille ; c'est lui qui commande »²⁸.

Or, en réalité, souvent c'est la femme qui détient la responsabilité du quotidien, qui surveille l'éducation des enfants, qui prend les décisions les concernant, et surtout qui gère le budget familial.

Le père a alors uniquement le pouvoir presque caricatural de réprimer, d'être le garant d'un système d'interdictions rigides tout en ne possédant que partiellement les attributs positifs de la fonction paternelle car il n'a pas suffisamment accès aux valeurs et au pouvoir social du modèle dominant.

L'interview d'un patient du CHS de Saint-Paul, recueillie sous la plume de B. Biros (1979) révèle l'anecdote significative suivante :

« Chaque dimanche, nous allions déjeuner et nous baigner dans un bassin creusé dans la falaise, qui était le lieu de rendez-vous de très longue date des créoles du voisinage. Mon père marchait en tête et nous suivions à la queue-leu-leu, lorsque nous fûmes arrêtés par un employé du nouveau propriétaire des terrains qui donnaient l'accès à la mer et au bassin. Il déclare à mon père que l'accès à la mer était interdit. Mon père fit demi-tour et nous retournâmes en silence vers notre case. Alors je demandai à mon père pourquoi il était interdit d'aller au bassin. Il resta silencieux et je reposai ma question. Alors très brusquement, il se retourna, me répéta que "c'était interdit", et me menaça de me battre si je ne me taisais pas. Ce qui me surprit beaucoup car mon père était d'ordinaire très doux »²⁹.

Un tel scénario semble illustrer tout un versant du rôle du père réunionnais qui, pris sous le poids d'un pouvoir social sur lequel il n'a pas toujours suffisamment de prise, parvient

néanmoins à exercer son autorité. Dans cet exemple, ce fils a parfaitement repéré qu'il y a du père qui fonctionne pour ce père !

A ce sujet, il faut rappeler le lien symbolique classique qui existe entre la notion de territoire et la représentation du père : c'est en effet au père que revient la charge d'élargir le cercle de famille et de quadriller l'espace où s'aventure progressivement l'enfant.

Mais le territoire n'est pas seulement le terrain d'exercice du père. Il existe aussi pour chaque individu, homme ou femme, avec ses zones privilégiées, ses points d'eau, ses champs fertilisés, ses restaurants, ses passages cloutés et ses chambres à coucher, avec ses régions dangereuses, parfois encombrées d'objets menaçants ; territoires encore, la société des autres avec la hiérarchie qui désigne les chefs et les subordonnés.

Territoire enfin, l'univers physique du froid, du chaud et du bruit. Face à ce monde tout à la fois quadrillé ou fusionnel, menaçant ou protecteur, la représentation du père réunionnais véhicule souvent un contenu dévalorisant qui ne manquera pas de retentir sur sa dimension symbolique³⁰.

Ainsi, cette brève approche socio-anthropologique de la famille réunionnaise favorise le constat de l'absence, de l'insuffisance du père³¹, de la démission encore trop prégnante de son rôle de chef de famille, de son invalidation en tant que représentant du pouvoir et de la Loi et la dépendance de l'enfant à l'égard de sa mère.

Lorsque l'on songe à la difficulté qu'un nombre important de pères réunionnais ont à se situer dans une polarité active, notamment par rapport à l'exercice d'un emploi stable, une

30. Ce qui ne manquera pas de retentir sur la relation du sujet parlant aux langues qu'il pourra plus ou moins maîtriser ; cf. le paragraphe « Langues et Pouvoir ».

31. Ainsi, la question du père, et celle de l'absence du père sont des thèmes évoqués dans les *Recherches sur les déterminations constitutives du rapport entre le sujet et l'île à propos de l'imaginaire réunionnais*, in le Tome II de la thèse de M. Beniamino, 1985, pp. 613 à 615 et p. 761.

28. In *op. cit.*, p. 103.

29. In *op. cit.*, p. 103.

dimension psychologique particulière surgit, celle repérée dans le discours des enfants à propos du métier de leur père : les figures paternelles apparaissent nanties de cet attribut majeur — le métier du père et les pratiques culturelles qui s'y rattachent — et constituent la référence identificatoire incontournable au « devenir père » des enfants et même au « devenir homme » ou au « devenir femme ».

Plus précisément, la tenue d'un discours sur le métier du père semble revêtir deux fonctions pour l'enfant :

« premièrement une fonction métonymique : parler du métier ou des pratiques du père, c'est parler du père lui-même et de la valeur qui lui est accordée dans la famille. Deuxièmement, ce discours a une fonction de repérage : c'est une manière pour le fils ou la fille de s'identifier comme membre d'une famille et de trouver sa place au sein d'une lignée »³².

Ce qui veut dire aussi que tout discours sur le métier du père qui à la Réunion est souvent représenté en termes³³ de manque, d'insuffisance, d'imperfection... ou de non-dit, vient à marquer l'enfant, à le constituer dans son être, dans son devenir social et sexuel.

Cette importance du métier du père comme référence culturelle et identificatoire montrent que dans tout discours sur leur lignée, hommes et femmes évoquent toujours les hommes nantis de leur métier ; bien davantage : « l'être de l'homme et son métier semblent constituer un tout. On n'arrive pas à parler du caractère des hommes sans glisser dans la catégorie des métiers »³⁴.

32. Françoise Hurstel, 1981, « Le métier du père : son importance du point de vue psychologique pour le devenir des enfants », à partir d'une intervention faite au Congrès International de psychologie de l'enfant, (PARIS, Juillet 1979) in *Bulletin de Psychologie* tome XXXIV, n°351, p. 665.

33. Termes qui ont du reste été repérés dans le discours de certains sujets interviewés au cours de l'enquête.

34. Ch. Selhs et Martine Mulheims, cités par F. Hurstel in *op. cit.*, p. 665. « Discours sur la généalogie », Mémoire de psycholinguistique, juin 1979, Institut de psychologie de Strasbourg.

Parallèlement, ce que les observations anthropologiques ont permis d'isoler à la Réunion, c'est une nette tendance matrifocale de la structure familiale, caractérisée par la concentration du pouvoir, de l'autorité, de la gestion, de la prise de décision, et de l'affectif au sein du personnage de la mère.

L'approche ethnologique appliquée à la Réunion a du reste confirmé, à partir de l'étude d'Éliane Wolff (1990), en particulier dans les milieux défavorisés de l'île, cette tendance lorsque cet auteur écrit qu'« au sein des populations pauvres, la mère et ses enfants constituent le groupe social élémentaire et fondateur de l'ensemble de l'organisation familiale »³⁵.

Enfin, il faut mentionner l'extrême fréquence, à la Réunion, de ces familles dont les parents sont chômeurs, souvent analphabètes, ayant peu investi leur rôle d'éducateur pour leurs enfants ; ces mêmes enfants qui de par leur scolarisation, sont donc les seuls éléments à avoir un rôle social actif au sein de la société réunionnaise...

Toutefois, les problématiques familiales contemporaines à la Réunion semblent s'inscrire dans une nouvelle tendance qu'il convient de repérer. Ainsi, même si à la Réunion, certaines évolutions familiales sont classiques (baisse de la nuptialité, augmentation des divorces et des familles monoparentales, promotion économique et sociale de la femme, réduction de la fécondité,...) leur fulgurance, leur intensité, leur nombre produisent dans cet espace insulaire des effets qui finissent par paraître spécifiques. Suivant l'analyse proposée par R. Squarizoni (1994), la diversité des modèles d'organisation des familles à la Réunion tend à se réduire à l'opposition de deux principaux modèles de « famille-foyer »³⁶ spécifiques,

35. In *Le Crime du Caporal Lortie, Traité sur le Père, Leçon VIII*, éd. Fayard, 186 p., 1989, p. 170.

36. Par « famille-foyer », R. Squarizoni « désigne l'unité de base formée par les personnes d'une même famille vivant sous un même toit... Chaque famille-foyer apparaît, se développe et disparaît en quelques décennies, telle une cellule du corps social : formation du couple, constitution de la descendance, émancipation des descendants et

mis en œuvre par les deux sociétés qui se sont rencontrées et mêlées, à partir des années 1960 :

1) un modèle traditionnel de l'économie-société de plantation issu de la période coloniale, fondé sur une société d'ordre, de structure organique, fortement marqué par des liens communautaires. Cette société d'ordre est soucieuse du maintien d'une relation d'équilibre avec la nature. Marquée par la stabilité des savoirs, elle est également vouée à la reproduction à l'identique de son organisation sociale. Cette tendance pourrait être illustrée par la place de la naissance, fondamentale pour le positionnement individuel dans la construction sociale.

Dans cette société prévaut un modèle familial unique et universel selon les caractéristiques suivantes :

- la force et la durée de l'union des conjoints ;
- la différenciation sexuelle stricte de leurs fonctions ;
- l'importance numérique de leur descendance ;
- l'importance des obligations relatives entre parents et enfants ;
- la faible fréquence de l'étagement familial (espérance de vie limitée des ascendants) ;
- l'étendue du réseau des collatéraux (oncles et tantes, cousins et cousines).

2) un modèle nucléaire de l'économie-société post-industrielle issu de la départementalisation, fondé sur une société de progrès économique et social provenant de la Métropole. La société de progrès véhicule une relation active avec le savoir et de domination à l'égard de la nature. Elle est soucieuse de la conservation de sa dynamique, source de son équilibre et de la séduction. Elle installe par exemple une

décès des conjoints » in *Actes du Colloque sur la famille (En-vie de famille...)* présidé par le Pr. Alain Laflaquière, Université Bordeaux 2, Université de la Réunion, ed ARPSY, 1994, p. 36.

nouvelle conception de la naissance. Au sein de cette société, c'est le modèle de la famille-foyer nucléaire qui est proposé comme idéal selon les modalités suivantes :

- la fragilisation du lien conjugal ;
- le recouvrement partiel des fonctions de l'homme et de la femme ;
- la réduction de la descendance ;
- la reformulation de la relation parents/enfants ;
- l'accentuation du « conjugalisme » (primauté accordée à la réussite du couple) ;
- l'affirmation perceptible de l'homosexualité, masculine surtout ;
- les progrès vers l'autonomie individuelle et l'aptitude au célibat adulte.

Ce que révèlent les trois grands champs dans lesquels les recherches qui font plus ou moins référence au père à la Réunion, à savoir

- l'approche sociale et culturelle du père à travers l'histoire,
- l'approche anthropologique,
- l'approche psychiatrique et psychanalytique, à travers le discours des sujets parlants et la clinique, c'est une expression originale des trois catégories anthropologiques du Réel, de l'Imaginaire et du Symbolique.

Du côté du Réel, c'est-à-dire du père biologique, du géniteur, celui-ci, à la Réunion est particulièrement actif comme l'atteste la courbe statistique de la démographie de l'île.

Du côté du Père Imaginaire, registre qui passe par le donné à voir, le scopique, celui-ci à la Réunion est repérable à partir de l'hétérogène et du métissage constitutifs de la géographie humaine de l'île. Et puisque l'identité de l'être humain se construit aussi à partir de la vision et donc de la relation spéculaire aux autres, cette constellation d'ethnies et

ces mélanges qui caractérisent l'Imaginaire à la Réunion vont favoriser des montages identitaires particulièrement hétérogènes.

Cette richesse de l'Imaginaire scopique se retrouve en particulier dans la structuration de la famille réunionnaise à l'intérieur de laquelle il est courant de rencontrer une même mère, le plus souvent parent unique, qui aura eu plusieurs enfants avec des pères successifs de races différentes ou métissés. Certains passages du matériel de l'enquête illustrent ce point à travers des expressions métaphoriques telles que « Ile-cinq-Koulèr, île-tapis-mendiant, île-arche-de-Noë, île-maquette-du-monde, avec ses mélanges Zembrocal, île Arc-en-ciel... ».

Ou encore, ce fragment de réponse de Willy, ce lycéen âgé de 20 ans qui précise : « la première chose, c'est qu'ici, tout l'é mélangé, malbar krazé avec cafre, etc., tout ça pour dire que ce n'est pas par la couleur de la peau que l'on se reconnaît comme réunionnais ; il faut être attentif à d'autres indices (la manière d'aborder les gens, une certaine discrétion, une certaine manière de dire oui avec la tête...) »³⁷.

Cet imaginaire scopique qui peut avoir partie liée avec le modèle de l'Ethologie comme ce dernier extrait l'illustre n'a du reste pas échappé au grand couturier Paco Rabanne — que cite Zahida, cette lycéenne de 18 ans —, qui compte parmi ses mannequins des jeunes femmes africaines et antillaises, et qui a été « fasciné par l'extrême variété de la beauté de la femme réunionnaise et de ses métissages incomparables » et d'évoquer aussi « le rôle du bijou chez la femme réunionnaise, que ce soit le bijou pince-nez chez la femme indienne ou l'importance des anneaux créoles »³⁸.

C'est aussi Ousseni, 18 ans, qui évoque le fait que « le réunionnais est un homme qui ressemble à un caméléon qui est

37. Le matériel de l'enquête, partie B consacrée aux discussions de groupe de jeunes in Christian Petit, 1995.

38. In Ch. Petit, *op. cit.* (1995).

tombé sur une palette de peintures multicolore et qui ne sait plus quelle couleur choisir pour être lui-même »³⁹.

C'est Patrice, 20 ans, lycéen qui envisage la Réunion comme « un mélange de races humaines..., une "île-maquette-du-monde" où les filles dans "les petites annonces gratuites pour les rencontres" misent davantage sur le Joli Zoreil blond aux yeux bleus car il offre plus de sécurité, de confiance, il occupe les postes les plus importants et apparaît plus fiable comme papa ! »⁴⁰.

Le père symbolique renvoie à l'ordre de l'inconscient et donc du langage — à la fonction paternelle et à leurs représentations à l'île de la Réunion.

Or, à la Réunion, le minimum de ce que la clinique psychiatrique comme du reste la criminalité et la violence le démontrent, c'est, dans bien des cas, une insuffisance de « la métaphorisation de la fonction paternelle » qui semble être à l'origine d'une grande part de ce « malaise dans la civilisation » dans l'île. Ainsi, une des causes classiquement évoquées de la spécificité de la violence et de la criminalité dans l'île est que celles-ci seraient liées à « une destruction de la cellule familiale avec matrifocalité et carence paternelle » comme l'attestent E. Thiébaud et F. Waserhole (1982)⁴¹.

Cet aspect de la représentation symbolique du père est d'ailleurs déjà repérable dans la parole de la femme réunionnaise lorsque celle-ci énonce, sous la forme d'un constat : « L'homme réunionnais n'est pas là. N'est pas. Alors, la femme réunionnaise assume : la misère, les enfants, le mari boit-sans-soif. Elle assume seule et vénérée. Elle. La mère »⁴².

39. In Ch. Petit, chapitre IV, partie B, *op. cit.* (1995).

40. In Ch. Petit, Annexe, partie B, *op. cit.* (1995).

41. In conclusion de la Thèse de Médecine, *La violence à l'île de la Réunion. Criminalité et interculture créole*, Université scientifique et médicale de Grenoble, 1982, p. 248.

42. Écrit Monique Séverin, in Dossier : « Réunionnaise, Qui es-tu ? », *Revue Plein Sud* magazine, pp. 31 à 37, n°11, Février-Mars 1992, Edition Société Première Ligne OI, p. 35.

Ainsi, l'application de la ternarité à la notion de père à la Réunion permet d'aboutir aux diverses représentations suivantes :

- celles d'un père en chair et en os, c'est-à-dire un père imaginaire insuffisamment valorisé qui ne peut véritablement ni durablement entrer en compétition ni s'identifier à cet Autre, certes stéréotypé, et que l'on retrouve dans la formule du « joli zoreil blond aux yeux bleus », tant convoité par certaines femmes réunionnaises ;
- celles d'un père symbolique partiellement défaillant, insuffisamment porteur de Loi, ne sachant pas véritablement que le prix à payer de la différenciation humaine est de renoncer aux places interdites⁴³ ; il est alors condamné à errer dans le pur espace d'un père réel, biologique cette fois, géniteur et particulièrement fécond dans l'île ! Père permutable, peu stable au sein de la cellule familiale, il doit alors souvent se contenter d'un statut précaire et révocable de... « petit père »... Expression qui désigne le statut du concubin dans une famille dont il n'apparaît pas en tant que père légitime des enfants et qui en dit long sur le cas que son entourage fait de sa parole, de son autorité et donc de la place réservée à la promotion de la loi.

Par ailleurs, et à un niveau plus général, il est à remarquer que la culture industrialiste occidentale⁴⁴ — diffusée en accéléré à la Réunion — a de nos jours, à faire face avec rigueur à ce problème fondamental d'une véritable dé-métaphorisation de la fonction paternelle.

⁴³ Cet aspect particulier de la ternarité a partie liée avec le pouvoir dont on retrouve la trace de son déploiement à partir des différents modes de comportements et de relations — souvent proches des manifestations cliniques psychopathologiques — qui émanent d'un pouvoir et qui présentent à la Réunion certains traits spécifiques.

⁴⁴ Régie par la pensée rationnelle, laquelle a subi une refonte récente de son socle épistémologique, précisément à partir du développement des théories de l'information, de la cybernétique et de la communication.

Il s'agit de cette « débâcle contemporaine du père »⁴⁵ comme s'exprime P. Legendre (1989), qui consiste à dispenser, avec une facilité déconcertante, le sujet humain d'affronter l'enjeu de la limite.

Cet enjeu est de taille puisqu'il se situe dans l'axe de ce point de passage qui consiste à symboliser le vide de la séparation d'avec la mère auquel doit faire face tout enfant lorsqu'il sort de l'indifférencié et que la normativité occidentale a désigné depuis l'antiquité romaine d'une formule saisissante : être né du père. Telle est la représentation sine qua non à partir de laquelle l'être vivant qu'est l'homme va pouvoir entrer dans le langage.

Si un père n'est pas la duplication d'une mère, à l'imitation de celle-ci cependant, il fait naître lui aussi ! L'agencement de cette analogie ne relève pas de la biologie mais concerne la politique des images dont émerge la raison.

La Raison suppose la mise des images, la croyance au Père précisément, croyance qui en tant que telle, a une fonction mythologique qui traverse de part en part les bases mêmes de la rationalité sociale et subjective. P. Legendre a précisé à ce propos que « l'essentiel du lien mythologique tient en ceci un passage obligé, au cours des procédures d'accès à l'identité, lesquelles supposent la mobilisation, pour chaque nouveau venu dans l'humanité, de tout l'échafaudage institutionnel »⁴⁶.

A ce niveau, les places généalogiques de la mère et du père sont opérantes parce que fondées par un rapport logique à la référence Tierce, c'est-à-dire à l'espace de représentation où se joue le concept de Père.

Or, du point de vue du sujet comme de celui de la société, la limite a pour fonction de faire jouer l'impératif de différenciation, autrement dit, mettre en œuvre la logique de l'altérité, traiter l'enjeu du semblable et de l'autre.

⁴⁵ In *Le Crime du Caporal Lortie. Traité sur le Père, Leçon VIII*, éd. Fayard, 186 p., 1989, p. 170.

⁴⁶ Écrit P. Legendre in *Le crime du caporal Lortie, op. cit.*, p. 169.

Cette dispense pour le sujet humain d'affronter l'enjeu de la limite concerne aussi bien la femme que l'homme puisqu'elle est à l'origine de toutes sortes de difficultés d'opérer la permutation symbolique des places, d'une génération à l'autre, non seulement dans le réglage intime des familles mais pour le compte de la culture entière.

Et s'il est sans doute prématuré de répondre à la question de savoir quelle incidence cette « raréfaction du Père » aura à la Réunion, cette problématique mérite d'être posée lorsque l'on aborde les divers aspects du « malaise dans la civilisation » de cette île, et en particulier si on la replace dans la perspective du développement du langage en milieu diglossique.

Une extension de cette approche du langage peut être maintenant envisagée à travers la question telle qu'elle a pu être développée à partir de l'anthropologie psychanalytique et qui va servir de titre au paragraphe qui suit :

III. QUE ME VEUT L'AUTRE ?

Par rapport à la question générale que se pose par exemple le névrosé dans sa relation à l'autre sous le libellé d'un *Que me veux-tu ?* et qui peut s'étendre à l'interrogation plus globale : *que me veut-il ?* ou encore *que me veut l'autre ?* nous pouvons formuler la question de savoir à quel point, par exemple, pour le sujet de la psychopathologie de la vie quotidienne à la Réunion, l'articulation du désir de l'autre est possible ?

A un niveau plus psychologique de la relation à l'autre, c'est l'idée d'une articulation en partie défaillante ou incertaine du désir de l'autre. En ce sens, le sujet inscrit dans la psychopathologie de la vie quotidienne n'illustre-t-il pas la difficulté voire l'impossibilité au moins partielle de répondre à la question de savoir si le désir de l'Autre est articulable, dicible, de manière à pouvoir assurer un minimum de relation avec l'autre.

De ce point de vue, on peut considérer les différents symptômes de la névrose ainsi que les difficultés existentielles du sujet de la psychopathologie de la vie quotidienne comme autant d'élaborations et de réactions aux écarts de l'individu par rapport à cette possibilité supposée d'articulation du désir de l'Autre, et à la fameuse question : *Que me veut l'autre ?*

Si par ailleurs, on considère que le désir se constitue à l'origine le plus parallèlement à la structuration du sujet, on peut avancer que tout sujet qui s'oppose au Moi de la communication et de la similitude, est aussi le sujet du désir structuré dans l'inconscient.

De sorte qu'avant même que le sujet comprenne grand chose de la parole, sa relation à l'autre⁴⁷ est tellement vitale qu'il ne cesse de se poser la question de ce que veut cet autre ; ou encore la question de là où il en est par rapport à cet autre, et en particulier, ce que veut dire cet autre dans sa relation avec lui !

Du reste, un des aspects de l'inconscient — même s'il n'est pas à réduire à cette dimension — n'est pas autre chose que ce discours que le sujet élabore très originellement sur l'autre, et cela même s'il n'obtient que des réponses larvées ou franchement inachevées !

Mais, il comprend également ce premier discours que le sujet reçoit de l'autre à travers les enchaînements ou les quelques significations de ses premières paroles et qui sont toujours en référence à ce besoin vital que le sujet a de l'autre.

Par ailleurs, un autre point que soulève la question générale et déterminante pour le sujet de la psychopathologie de la vie quotidienne à la Réunion, de ce que « me veut l'autre ? », est celui de la dimension du Moi qui renvoie au fond à la double interrogation suivante : *qu'est-ce que de mon*

47. A l'autre, ici au sens concret, c'est-à-dire à la mère au début, à autrui ou au père par exemple.

Moi l'autre désire ? et quelle est l'incidence de la situation de diglossie sur ce que « me veut l'autre ? » en tant qu'autrui et en tant qu'Autre ?

Par rapport à cette question, il faut mentionner un fait surprenant à propos des représentations dépréciatives qu'une certaine clinique psychiatrique à la Réunion n'hésite pas à élaborer : il s'agit de l'idée peu soutenable d'une instance psychique du Moi chez le sujet réunionnais qui se constituerait au moins en partie « d'une manière peu stable » à partir de garanties défaillantes, et qui ne serait pas assuré de façon continue »⁴⁸. De ce fait, il ne pourrait guère élaborer de

48. Une telle remarque à situer dans le cadre de ce discours péjoratif tel qu'il apparaît ça et là dans certaines observations proposées par certains psychiatres exerçant en milieu hospitalier. Il y est particulièrement précisé qu'à l'île de la Réunion, « ... chaque famille vit encore très souvent une existence toute personnelle où l'équilibre psychologique de chacun ne provient pas d'éléments culturels assimilés de lois intégrées façonnant le "moi" mais d'un équilibre entre des données naturelles et interpersonnelles restreintes telles que la structuration névrotique commune à l'Occident n'est pas nécessaire. Ici s'est constitué sans bruit, un mode d'existence particulier qui échappe à la grande houle du développement socio-économique et qui n'implique pas cette complexité psychologique propre à l'Occidental ». Selon ce psychiatre, le Réunionnais créolophone unilingue serait constitué d'une sorte de « sous-moi », instance psychique minima qui réduit le sujet à une existence sociale limitée : « A preuve, cette particularité de la langue créole : le "je" y est pratiquement inusité. C'est le "mi" (pronom personnel désignant la première personne au singulier) qui est toujours employé... Dire "je", c'est s'affirmer en tant que personne par rapport à un espace social... Le "mi" est plus intime, il relève du sujet lui-même, hors de tout contexte collectif. Le "je" brandit la bannière du "moi" forgé pour et par l'implication sociale de l'individu ; tandis que le "mi", ignore ce "moi", traduit par "je", le "mi" est simple et modeste et sa cohérence ne provient pas de développements psychologiques complexes : elle tient simplement au fait d'être, composé des éléments relationnels et naturels ambiants. Le "je" est une force acquise et conceptuelle. Le "mi" est un état simple !... Toute personne qui "s'élève" ici dans l'échelle sociale, qui trouve un emploi dans l'organisation Européenne, abandonne le "mi", dit "je", comme si elle avait acquis ce "moi" nécessaire à l'existence sociale étendue ».

A ces phrases édifiantes fait suite une analyse tout aussi pernicieuse d'une remise en cause de l'existence même de la structure de l'inconscient chez ce même « type » de Réunionnais décrit plus haut en s'appuyant en particulier sur le constat d'une « absence de tout mythe fondateur à la Réunion »... Je veux faire allusion en particulier à celle publiée en 1983 dans le bulletin du Cenadom et reproduite p. 14 de l'ouvrage *Cuisines - Identités*, Université de la Réunion, 1988, Publication de l'Université de la Réunion, Unité associée CNRS 04 1041, 200p. Ouvrage dont les auteurs (D. Baggioni et J.-C. Carpanin Marimontou en particulier) ont du reste signalé le caractère arbitraire.

49. A l'inverse des instances du moi chez l'hystérique ou l'obsessionnel où l'on a affaire à un Moi relativement « fort », comme s'exprimeraient les premiers disciples de S. Freud, en croyant qu'il s'agissait là d'une caractéristique de la santé mentale.

croyance⁵⁰ en l'existence de voies d'accès à un savoir que l'on pourrait énoncer avec un point final à propos du désir de l'Autre. Or, sur le plan des effets de la parole et du langage sur la subjectivité et la structuration du sujet, le minimum que l'on puisse avancer, c'est que la langue créole est tout autant symbolique que la langue française et que l'univers symbolique créole permet l'élaboration de représentations de la fonction paternelle.

Afin d'approfondir le questionnement à propos de la problématique du langage en milieu diglossique, il convient d'ouvrir la réflexion sur le rapport entre Langues et Pouvoir en tant que celui-ci prend part à tout montage identitaire. Tel va être l'objet de la dernière partie de cette étude.

IV. LES ENJEUX PSYCHOLOGIQUES ET SOCIO-POLITIQUES DE LA SITUATION DE DIGLOSSIE À LA RÉUNION

L'hégémonie de l'ordre central français⁵¹ a largement investi le champ linguistique et socio-linguistique sous la forme d'une pression constante exercée sur les langues régionales (principalement dans ce cas, la langue réunionnaise) et que le concept de diglossie retenue dans le cadre de cette approche semble bien illustrer.

50. Alors que le névrosé (l'hystérique ou l'obsessionnel) pour sa part, croit — parce qu'il s'agit de quelque chose d'un ordre de connaissance qui relève de la croyance — qu'il existe des voies d'accès à ce que veut l'Autre !

51. Cf. le livre de Louis Jean Calvet intitulé « Linguistique et colonialisme, petit traité de glottophagie », éd. PBP (1979), dans lequel l'auteur montre comment l'étude des langues a toujours proposé au bout du compte une certaine vision des communautés linguistiques et de leurs rapports et comment cette vision a pu être utilisée pour justifier l'entreprise coloniale. D'un certain point de vue, la linguistique a été jusqu'à l'aube de notre siècle une manière de nier la langue des autres peuples, cette négation, avec d'autres, constituant le fondement idéologique de la suprématie de l'Occident qui allait asservir les peuples « exotiques ». Le phénomène n'a d'ailleurs pas disparu avec la décolonisation. L.J. Calvet l'illustre clairement à travers un certain nombre de comportements, non seulement outre-mer, mais à l'intérieur même de l'hexagone où les langues régionales demeurent les victimes d'un impérialisme linguistique dont l'un des masques les plus récents est peut-être celui de la francophonie.

C'est du reste en 1982 qu'une étape décisive va être franchie afin de redéfinir le cadre législatif qui va régir le statut des langues régionales et leur enseignement scolaire, et au sein desquelles figure désormais le créole⁵², entre le corse et le flamand, sur une liste de « langues et dialectes à extension régionale limitée » (Arrêté ministériel du 15 juin 1982).

En outre, la circulaire N°82-261 du 21 juin 1982 (B.O. 26 du 1-7 1982) portant sur l'enseignement des cultures et langues régionales dans le service public de l'Éducation Nationale précise que le Ministre A. Savary veut donner à l'enseignement des langues et cultures régionales « un véritable statut ». L'une des finalités du projet est de donner aux usagers, à travers « une véritable prise en compte » de leur spécificité culturelle et de leur langue Régionale, « le sentiment d'une dignité égale, d'une confiance et d'une fierté retrouvée »⁵³.

Du reste, cet aveu est explicite dans un texte qui a sans doute inspiré ou servi à la rédaction de la présente circulaire. Il s'agit du rapport Henri Giordan intitulé : démocratie culturelle et droit à la différence, rapport au Ministre de la culture (Février 1982).

Le texte évoque en effet, à propos de la reconnaissance officielle des langues et cultures régionales créoles, l'idée de « réparation historique » et de « réhabilitation ».

La circulaire du 21 juin 1982 définit également un programme d'action global de l'École Maternelle jusqu'à l'université. Programme de trois ans qui voudrait coordonner les propositions d'action au niveau de l'école, la formation des enseignants et la recherche universitaire.

52. Les textes officiels précédents qui régissaient l'enseignement des langues Régionales parus dans le *Bulletin Officiel* sont au nombre de deux : la loi Deixonne de 1951 qui met fin officiellement à la répression scolaire des « parlers locaux » et la circulaire n°76-123 du 29 mars 1976 qui concerne la prise en compte dans l'enseignement des patrimoines culturels et linguistiques français, des « langues et dialectes locaux » reconnus par la législation en vigueur et qui sont : « le Breton, le Basque, le Catalan, les langues d'Oc et le Corse » (B.P. 14 au 8.04.1976, p. 1468). Ces deux textes avaient purement et simplement omis les aires créolophones.

53. Ce qui sous-entend qu'ils l'auraient perdue !

L'inspiration du texte ne dépasse cependant pas les limites hexagonales car si la perspective annoncée est bien de sauvegarder un patrimoine culturel et linguistique menacé, la situation spécifique des départements d'outre-mer n'est en revanche pas explicitement mentionnée. Le créole est impliqué par effet de système. Le texte ne fait ainsi qu'évoquer le cas où la langue aurait « une dimension régionale particulière ».

Il prévoit dans ce cas, à titre expérimental, à côté de l'enseignement de la langue régionale, un enseignement en langue régionale.

Le cadre de cet enseignement concerne les moments de langage et les activités d'éveil. L'extension au créole semble se dessiner dans le paragraphe consacré à l'école maternelle et plus particulièrement lors de l'accueil des enfants le matin : « là où la langue régionale fait partie de l'environnement quotidien de l'enfant, cet accueil, s'inscrivant dans une continuité sans heurt entre le milieu familial et l'école, pourra naturellement se faire dans la langue régionale »⁵⁴.

Or, à la Réunion, l'application de la circulaire ministérielle sera timide, favorisant toutes sortes de résistances que D. Lauret (1985) a parfaitement repérées⁵⁵ lorsqu'il remarque que le Vice-Recteur de la Réunion de l'époque, précise, dans une lettre adressée « aux enseignants de classe maternelle et de cycle préparatoire », que « l'accueil dans la langue maternelle des enfants nouvellement arrivés pourrait être raisonnablement envisagée pour une période de deux mois » !

Prolongeant le texte ministériel précédant, la circulaire N°83-547 du 30 décembre 1983 relative à l'enseignement des cultures et langues régionales évoque pour l'école maternelle et

54. In *Bulletin Officiel*, op. cit., p. 2165.

55. In *Créole et école à la Réunion : problèmes et perspectives*, Doctorat de 3^e cycle, 1985, Université de Provence-Aix-Marseille, Etudes Créoles, dirigé par R. Chaudenson, p. 144.

élémentaire la possibilité de classes bilingues expérimentales, projet qui doit s'intégrer aux autres disciplines de la classe « afin d'enrichir tout le processus d'éducation ».

Mais en tout état de cause, la pédagogie des cultures et langues régionales doit se mettre au service des intérêts de la nation puisque le texte officiel précise qu'« en toutes circonstances, on veillera à faire apparaître des langues et des cultures régionales à la richesse du patrimoine national ».

Ces différents textes dans leur ensemble assimilent malgré tout la situation des départements d'outre-mer à celle des régions métropolitaines et à ce titre, banalisent une problématique qui prend pourtant dans le contexte de l'île de la Réunion une dimension qualitativement et quantitativement différente. Le créole est la langue maternelle de l'extrême majorité des réunionnais. Cette situation qui est dès lors difficilement comparable à celles des régions françaises⁵⁶ méritait un traitement spécifique.

La conséquence de cette « globalisation » est l'ambiguïté de ces mesures qui voudraient concilier dans le cadre de propositions uniques, d'une part, une pédagogie du patrimoine axée sur l'étude des cultures et des langues du passé ; et d'autre part, une pédagogie de la langue maternelle, langue vivante parlée par la majorité d'une population.

C'est une première hypothèse à lever car comme l'écrit D. Lauret, « la pédagogie de la langue maternelle créole relève davantage des principes qui régissent en métropole la pédagogie de la langue française, langue maternelle des français »⁵⁷.

Or, les autorités de l'Éducation Nationale ont toujours refusé d'étendre au cas du créole, à la Réunion, les principes et les démarches de la pédagogie du français en métropole. Il faut

56. Cf. « l'étude du maintien de l'alsacien et adoption du français. Eléments de la situation linguistique en milieu rural en Alsace », A. Tabouret-Keller & Frédéric Luckel, in *Langages*, mars 1981, 61, bilinguisme et diglossie, Paris, Larousse, pp. 39 à 61. Il y est précisé qu'en milieu rural, la pratique de l'alsacien est encore très forte.

57. D. Lauret, in *op. cit.*, p. 147.

rappeler à ce propos que l'école reconnaît la nécessité d'apprendre à parler français à l'enfant francophone, mais que dans le même temps, elle laisse le créole à la famille en disant que l'école n'a pas à le prendre en charge.

On concevrait mal en métropole que la langue maternelle, puisse se satisfaire d'un cadre provisoire (2 mois !) destiné à l'accueil des enfants et d'un secteur optionnel au Collège.

Il reste à préciser qu'actuellement⁵⁸, dans certains établissements du Primaire à la Réunion, des expériences pédagogiques bilingues sont tentées, mais le débat sur ce sujet reste « très animé » et suscite souvent des réactions passionnées voire passionnelles !

Ce bref renvoi au cadre législatif qui régit l'enseignement du créole étant posé, il est possible de mieux cerner les quelques aspects psychologiques suivants qui émanent de la coprésence de deux systèmes langagiers⁵⁹ de statut inégal :

- d'une part, la langue française, en tant que langue de prestige, langue officielle, intellectuelle, véhiculaire, langue nationale, de relations extérieures, langue du discours administratif et législatif, face auquel il n'existe quasiment pas de contre pouvoir symbolique ; langue qui est également diffusée par l'ensemble des registres médiatiques⁶⁰. Langue « normative », elle représente la loi venant limiter le désir et se rapproche ainsi de la dimension symbolique du père.

58. Les exemples de recherches sur le créole à la Réunion telles que celles de P. Cellier (1976, 1985), M. Carayol (1976, 1984), D. Lauret, R. Chaudenson (1974, 1989) ou encore C. Boyer (1988), ont particulièrement enrichi et encouragé la compréhension d'une telle démarche.

59. D'autres systèmes langagiers pratiqués par les réunionnais d'origine non européenne ont été minorés ou en tout cas plus ou moins condamnés à une sorte de pseudo-clandestinité, jusqu'à une date récente. Cependant, la prise en compte globale du fait régional semble désormais réhabiliter ces mêmes langues.

60. Radio, télévision, cinéma, publicité, littérature, presse écrite, église, discours politique... même si le développement des radios et télévisions locales privées proposent certaines émissions en créole.

- d'autre part, la « langue réunionnaise » davantage présentée comme « langue d'expression spontanée, de tradition orale, de patrimoine local »⁶¹. C'est la langue « affective », maternelle, ou encore vernaculaire⁶², langue de la « vie privée », « qui demeure longtemps celle de l'émotion de la peine, du besoin »⁶³. « La langue réunionnaise est notre patois »⁶⁴.

Ce décalage entre la loi du père (langue française) et la loi de la mère (langue réunionnaise), renforcé par les diverses représentations du père à la Réunion⁶⁵ permet de comprendre une bonne part de la symptomatologie de l'échec scolaire dans l'île⁶⁶ et peut-être aussi celle du vandalisme⁶⁷ éloquent à l'endroit de ses divers établissements scolaires.

61. (1984) in « objectifs » de formation pour le premier degré, Vice-Rectorat de la Réunion, CDDP.

62. Mot dont l'étymologie n'est pas neutre : du latin *vernaculus*, voulant dire « petit esclave né dans la maison ».

63. Cf. le compte-rendu de mission de Madame l'Inspectrice Générale Rolland repris dans une lettre adressée par le Vice-Recteur de la Réunion « aux enseignants de classes maternelles et de cycle préparatoire » (02.12.1982).

64. Cf. le matériel de l'enquête, le questionnaire, la partie consacrée au créole, à la langue, au chapitre IV B in Ch. Petit, 1995, *op. cit.*

65. Telles que la lecture de la clinique psychiatrique dans l'île les a repérées. C'est également ce qui peut s'illustrer à un autre niveau, à l'école, par l'expérience de certains professeurs réunionnais créolophones tentés d'introduire la langue réunionnaise en classe et qui du même coup ne parviennent plus à « tenir » leurs élèves. On peut penser en effet que le passage du registre de la Loi davantage véhiculé par le français, à la langue réunionnaise — puisque non suffisamment investie en tant qu'elle est aussi référence à une Loi — entraîne souvent une difficulté pour l'enseignant (incarnant symboliquement la Loi) à retrouver un minimum de « discipline », d'ordre, voire de respect de certaines limites par les élèves. Voir également à ce sujet La relation Maîtres-langues réunionnaises in *Créole et école à la Réunion. Problèmes et perspectives*, Daniel Lauret, 1985, *op. cit.*, pp. 97 à 134.

66. Cf. le rapport présenté par le Comité Economique et Social de la Région Réunion, (Commission des Affaires Culturelles Emploi et Formation Temps libre) intitulé : « les Echecs Scolaires, un dossier de plus en plus préoccupant » — (datant du 22 mai 1987). En 1981, un premier rapport sur le même sujet avait été établi par le C.E.S. afin d'attirer l'attention des élus sur la gravité de la situation. Six ans plus tard, la conclusion du nouveau rapport en p. 20 n'est guère plus positive : « la situation scolaire décrite risque de se détériorer rapidement et davantage ». Ainsi, (p. 13) le C.E.S. constate qu'un nombre trop important d'élèves ne possèdent pas de formation de base élémentaire à l'issue du cycle primaire. Ces élèves ne maîtrisent pas suffisamment les savoirs fondamentaux (lecture-écriture-calcul) pour être autonomes dans la vie quotidienne et professionnelle ».

Ce qui ne va pas sans retentir sur les capacités d'abstraction et en particulier la maîtrise des systèmes symboliques de base (lecture-écriture-calcul).

Dès lors, il n'est pas étonnant de repérer des notes beaucoup plus basses obtenues aux épreuves de mathématiques qu'à celles de Français par des élèves en examen de BEP de comptabilité, par exemple⁶⁸.

A ce sujet, si l'on peut considérer le langage mathématique comme système d'abstraction maximal par rapport à celui d'une langue comme le français, il faut rappeler que J. Piaget (1947) a parfaitement démontré⁶⁹ que les débuts du développement de l'intelligence étaient relativement indépendants du langage, mais que très vite, le langage devenait indispensable pour permettre l'accès à des concepts abstraits. Ainsi, un auteur comme Dominique Weil (1983), étudiant les enjeux du langage dans l'enfance a confirmé que « l'acquisition du langage est l'une des manifestations de la structuration de l'intelligence »⁷⁰.

Or, il n'est pas rare que l'élève réunionnais soit gêné dans la lecture et la compréhension des énoncés mathématiques par une insuffisance de maîtrise de la langue française.

D'autre part, la pauvreté du vocabulaire ou de la syntaxe, les troubles du langage écrit sont par eux-mêmes des obstacles importants à la compréhension de ces mêmes énoncés.

67. « Ils ont tout détruit, ils n'ont rien volé » comme s'exprime un témoignage recueilli in *Le Quotidien* du 19 mai 1987 à propos d'un acte de vandalisme commis dans une Ecole Maternelle du Chaudron. Un sort identique est réservé à celle de Tan-Rouge (Saint-Gilles-les-Hauts) comme le rapporte le *Journal de l'île de la Réunion* du 26 août 1987.

68. Cf. le *Bulletin des professeurs de maths-sciences de lycée professionnel* n°1 (août 1987) rédigé par M. G. Feulhié, Inspecteur de l'Enseignement Technique, sous l'égide de M. Ch. Flayac, Inspecteur Principal de l'Enseignement Technique à la Réunion. Il est intéressant par ailleurs de noter que depuis la rentrée scolaire 1986, à la Réunion, la population des élèves en enseignement professionnel et technique est supérieure numériquement à celle des lycées classiques.

69. Jean Piaget in *La Psychologie de l'Intelligence* (1947) Paris, Ed. A. Colin, 1967 p. 137.

70. Dominique Weil, in *Le Langage en psychologie : enjeux et significations de son étude dans l'enfance*. Thèse de Doctorat d'Etat, sous la direction de Mme A. Tabouret-Keller, Université Louis Pasteur, Strasbourg I, 1983, p. 210.

Sans prétendre à une discussion pathogénique exhaustive⁷¹ qui pourrait rendre compte des difficultés d'apprentissage des mathématiques de l'élève réunionnais, c'est là encore toute la dimension affective qu'il convient de repréciser : il est surprenant, au premier abord, que des facteurs aussi éloignés l'un de l'autre tels que l'intelligence mathématique, d'un côté, l'affectivité, de l'autre, puissent interférer !

Cela s'explique si l'on admet, qu'à l'origine du développement de l'enfant, l'objet de la pulsion et l'objet de la connaissance ne sont pas séparés, mais sont un seul et même objet ; et qu'il peut, par conséquent, y avoir déplacement de l'un des secteurs à l'autre.

En tout cas, beaucoup d'échecs scolaires d'apprentissage des mathématiques ont une telle origine.

Dans l'ensemble de ces formes d'échecs plus ou moins catastrophiques, on décèle un caractère commun, à savoir un déplacement d'investissement pulsionnel, venant « contaminer » une activité mentale qui se voulait aseptique et sublimée.

L'incapacité mathématique comprend généralement un excès de significations et d'associations. On a à plusieurs reprises, observé l'influence d'un non-dit sur l'apprentissage des mathématiques.

D'un non-dit qui porte sur différents questionnements essentiels à l'enfant et à l'élève réunionnais en particulier ; non-dit portant par exemple sur la filiation, l'origine, la sexualité...

Tout semble se passer comme si l'impossibilité d'accéder à la connaissance fondamentale qui porte sur la filiation, sur

71. Puisque les auteurs ont aussi bien insisté sur des hypothèses purement neurologiques ou encore sur les troubles instrumentaux rencontrés avec une fréquence accrue chez des enfants dyscalculiques et en particulier des troubles de la spatialité, de la temporalité et du développement du langage. D'autres chercheurs ont incriminé aussi et à juste titre des erreurs pédagogiques et notamment le recours trop rapide à des notions abstraites que l'élève ne peut pas assimiler.

l'origine, sur la sexualité inhibait chez l'élève d'autres capacités de connaissance et de raisonnement, notamment dans le domaine des mathématiques.

Par ailleurs, il est possible d'évoquer une autre série de remarques et en premier lieu, que la diglossie réunionnaise ne peut en aucun cas être confondue point par point avec celle que connaissent en France Continentale les langues régionales. En effet, ici, la langue réunionnaise est encore une langue parlée par quasiment l'ensemble de la population de l'île.

C'est la raison pour laquelle la minoration linguistique touche le vécu profond, l'individu humain créolophone dans sa pratique culturelle, dans sa relation au monde. En bref, avec la langue réunionnaise, nous touchons une articulation essentielle des représentations de l'Identité à la Réunion.

Il convient de rappeler à ce niveau, l'apport de la psychanalyse lorsqu'elle insiste sur la dimension du langage comme fonction centrale de l'appareil psychique, ou encore sur la dimension du langage comme seule matérialité repérable du psychisme.

De sorte qu'à partir de cette importance accordée au langage ou à partir de l'intérêt reconnu à cette structure du sujet parlant, toute proposition qui vise à attaquer ou à dénigrer la langue réunionnaise, porte atteinte, à des degrés plus ou moins divers, au psychisme même de chaque réunionnais.

Et les exemples, malheureusement, ne manquent pas : il n'est que d'évoquer les phrases tristement célèbres du genre : « il faut fusiller le créole »⁷², ou encore « le patois créole ne peut en aucun cas être considéré comme une langue originale, expression du génie d'un peuple. Il n'existe et ne peut pas exister de personnalité spécifiquement réunionnaise »⁷³.

72. Phrase prononcée par un Inspecteur Départemental de l'Éducation Nationale en fonction à la Réunion dans les années 1960-1970, lorsqu'il définissait ses « fonctions pédagogiques » citée par P. Collier in *Cahiers de la Réunion et de l'Océan Indien* n°3.

73. André Schérer, in *Histoire de la Réunion*, éd. Paris, PUF Que sais-je ? 1^{re} Ed. 1980, n°1164, p. 65.

Il s'agit d'insister ici sur un point trop souvent négligé par le discours courant, à savoir que le langage ne doit pas être compris comme un système purement instrumental, fonctionnel et utilitaire, mais comme pouvant se constituer comme un objet d'amour investi pulsionnellement (ou affectivement) par le sujet qui parle.

Plus précisément, il s'agit de reconnaître la légitimité de toute la Dimension d'amour de l'investissement pulsionnel de la langue réunionnaise, *par* la langue réunionnaise et *dans* la langue réunionnaise.

Aspects pulsionnels qui se développent du reste précocement chez l'enfant, au moment de l'apprentissage du langage et que l'on retrouve aussi bien au niveau de l'émission de la parole qu'à celui de sa rétention !

C'est dire que l'enfant apprend d'autant mieux à parler et se déploie d'autant mieux dans le langage qu'il tire un plaisir pulsionnel de la parole.

Face à ces exigences et à ce rapport langues/pouvoir, certains conflits⁷⁴ de langues peuvent surgir et ce, dès la toute première scolarisation de l'enfant qui correspond symboliquement à l'une des premières formes de soumission aux contraintes socioculturelles dominantes, et dont va dépendre finalement sa relation à l'école, aux études, au savoir, à la culture.

Or, à la Réunion, le constat classique qui consiste à souligner que l'école, elle aussi a « ses princes et ses pauvres » prend une dimension beaucoup plus grande qu'en France métropolitaine.

⁷⁴ Conflits qui ont pu prendre une dimension supplémentaire avec la généralisation de la scolarité à la Réunion : il s'agit d'un phénomène beaucoup plus récent dans les faits qu'en France hexagonale puisqu'elle s'est particulièrement accélérée dans l'île à la fin des années 1960, cf. « l'Ecole et l'Enfant réunionnais » par Albert Ramassamy, CDDP, Saint-Denis Réunion, (Décembre 1978).

C'est sans doute ici que l'approche sociopolitique de P. Bourdieu et J.-C. Passeron (1964, 1970)⁷⁵ prend tout son sens puisque ces auteurs voient dans l'école l'instrument subtil et efficace, constitué et organisé afin de reproduire implicitement les inégalités sociales qu'elle est sensée combattre. Reprenant les études de B. Bernstein (1961)⁷⁶ montrant la place que tient, parmi les obstacles culturels, la structure de la langue parlée dans les familles ouvrières pour la réussite des enfants, P. Bourdieu & J.-C. Passeron démontrent à leur tour que la réussite scolaire est étroitement liée à la maîtrise de cette langue d'idées « propre à l'enseignement »⁷⁷ dont l'enfant des milieux favorisés a la chance d'hériter dans son environnement familial. Autrement dit, les élèves qui réussissent le mieux à l'école sont précisément ceux qui n'ont pas besoin d'y découvrir la culture parce qu'ils en sont déjà les « Héritiers ». Pour les autres, la « reproduction » consistera simplement à leur inculquer les mécanismes d'acceptation du maintien de l'ordre social. La transmission de connaissances, rôle explicite de l'école, « ne ferait que masquer les mécanismes idéologiques de la reproduction des conditions de maintien de l'ordre social »⁷⁸.

De ce point de vue, c'est parce qu'ils ne participent pas de la langue et de la culture reconnues par l'école que les enfants des milieux défavorisés sont davantage touchés par l'échec scolaire.

Ce qui veut dire que c'est la langue qui chez P. Bourdieu et J.-C. Passeron joue le rôle de catalyseur essentiel de

⁷⁵ A travers une série d'enquêtes statistiques réalisées par des étudiants ou des organismes spécialisés, mais également grâce à des monographies particulières, ces auteurs ont en effet démontré que l'école reproduit discrètement les inégalités sociales et que l'université opère une sélection brutale anti-démocratique puisque les enfants d'ouvriers n'ont statistiquement que 5% de chances réelles d'accéder aux études supérieures : Pierre Bourdieu & Jean-Claude Passeron, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris Ed. de Minuit, 1964.

⁷⁶ B. Bernstein, *Social structure, Language and Learning in Educational Research*, Juin 1961, pp. 163 à 176.

⁷⁷ P. Bourdieu & J.-C. Passeron in *Les Héritiers. op. cit.*, p. 25.

⁷⁸ P. Bourdieu & J.-C. Passeron in *Les Héritiers. op. cit.*, p. 13.

régulation sélective. Au fond, l'égalité des enfants devant l'éducation n'est jamais assurée parce que la langue de leur milieu d'origine est plus ou moins éloignée de la langue de la culture scolaire⁷⁹ et universitaire.

Si bien évidemment aucun groupe social, qu'il appartienne aux plus aisés ou aux plus pauvres, ne parle comme on parle suivant le modèle universitaire, ils en sont cependant plus ou moins éloignés. C'est sans doute dans leur étude sur « La reproduction » que P. Bourdieu & J.-C. Passeron (1970) ont soutenu avec le plus de vigueur leur thèse : « Le rendement informatif de la communication pédagogique est toujours fonction de la compétence linguistique des récepteurs... L'inégale distribution entre les différentes classes sociales du capital linguistique scolairement rentable constitue une des médiations les mieux cachées par lesquelles s'instaure la relation... entre l'origine sociale et la réussite scolaire »⁸⁰.

Appliqué au cas de la Réunion, comme le précise D. Lauret (1985) :

« Il est clair que la situation créolophone est un cas-limite où la variété de langue parlée par les milieux défavorisés se trouve être une langue différente du français. L'école à la Réunion est dans bien des cas une impasse pour les enfants créolophones dont la langue et la culture sont monnaie de singe sur le marché scolaire »⁸¹.

79. Située plus directement sur un terrain politique où sociologie et pédagogie sont au service de l'idéal révolutionnaire, l'approche de Baudelot & Establet (1972) centrée sur l'analyse des collèges et des lycées, a montré que non seulement l'école n'est pas égalitaire mais de plus qu'elle est au service du maintien et à la sauvegarde des relations économiques de subordination. Sa mission réelle est d'interdire aux enfants d'ouvriers d'accéder à une représentation révolutionnaire du monde. Situés dans une perspective néo-marxiste, ces auteurs précisent que « le processus d'inculcation a pour condition sine qua non le refoulement, l'asservissement et le travestissement de l'idéologie prolétarienne ». Baudelot C. & Establet R., 1972, *L'école capitaliste en France*, Paris éd. Maspéro, p. 275.

80. Écrivent P. Bourdieu & J.-C. Passeron, *La reproduction*, 1970, Paris Éditions de Minuit, pp. 143 et 145.

81. Daniel Lauret, 1985, *Créole et École à la Réunion : problèmes et perspectives*, op. cit., p. 2. Il faut avoir également à l'esprit que près de 40% des parents d'élèves réunionnais sont analphabètes, ou au moins analphabètes fonctionnels, c'est-à-dire incapables de comprendre ce qu'ils lisent.

Concrètement, tout se passe en effet selon l'analyse de cet auteur comme si « à l'école, c'est le français qui paye. Dans ce domaine, l'enfant créolophone manque de "provisions". D'aucuns parleront de déficit. Il est débiteur avant de commencer et il passera sa scolarité à compenser »⁸².

Ceci dit, pour élargir le champ de notre réflexion, il y a lieu de remarquer que d'un point psychologique, et si nous prenons le cas le plus favorable, celui où le bain langagier maternel correspond à la langue utilisée à l'école, déjà, l'entrée d'un tel enfant à la « grande école » (5-6 ans, en cours préparatoire) consiste en fait en un réapprentissage de la langue maternelle en vue de la maîtriser, de la « désubjectiver » en quelque sorte.

Désubjectiver la langue maternelle équivaut pour l'enfant à l'abandon d'éventuelles survivances langagières porteuses de valeurs affectives très denses, qui le reliaient jusqu'alors pulsionnellement à sa mère⁸³.

Afin que l'enfant entre pleinement dans le monde social et que le tiers-culturel le comprenne, il doit objectiver la langue maternelle, c'est-à-dire la débarrasser le plus possible de toute dimension affective, et donc renoncer au moins partiellement au monde maternel.

L'importance par trop abusive accordée à la scolarité au pays de Voltaire et d'Hugo, ne va pas sans retentir sur cet effort de réapprentissage ou de désubjectivation de la langue maternelle, qui n'est pas forcément une étape simple⁸⁴ mais

82. D. Lauret, in *op. cit.*, p. 2.

83. Survivances langagières pouvant parfois revêtir un caractère idiolectal entre la mère et l'enfant : un idiolecte, c'est-à-dire une langue particulière composée d'habitudes verbales comprises uniquement par l'enfant et la mère et dépourvues de sens pour l'entourage.

84. Chez le « grand enfant » (5-11 ans), on observe de manière privilégiée, en cas de trouble psychopathologique, des symptômes à expression scolaire ! A eux seuls en effet, les troubles de l'adaptation scolaire représentent 2/3 des consultations de pédopsychiatrie. Cette ampleur de l'inadaptation scolaire est nettement plus importante en France que dans les autres pays d'Europe, tels que l'Allemagne, la Suisse, la Belgique... A la Réunion, l'écart avec la Métropole s'élève à près de 30%.

incontournable pour l'enfant dont la langue maternelle correspond pourtant à la langue qu'il va entendre pour la première fois à l'école.

A la Réunion, où le système scolaire en vigueur part du principe erroné que l'enfant réunionnais entre à l'école en sachant déjà parler le français, la situation va devenir bien plus dramatique : sa langue maternelle qu'est le créole réunionnais n'est pas celle que l'on emploie à l'école. De sorte que l'on aboutit au paradoxe suivant : l'école à la Réunion, n'apprend pas le français aux réunionnais !

Le système scolaire ne fait pas la différence entre un enseignement proposé en France Hexagonale et celui dispensé à la Réunion. Si, comme le remarque Céline Boyer (1988)⁸⁵ : « il existe une nette amélioration de l'organisation matérielle des classes et du cadre de vie de l'école maternelle, celle-ci devrait en principe permettre à l'enfant de se familiariser avec le système scolaire. Une ambition légitime qui n'est manifestement pas assumée⁸⁶... Le système linguistique de l'enfant — poursuit C. Boyer — est perturbé dès son entrée dans les classes primaires. Cette destruction du langage natif ne se double malheureusement pas d'une acquisition de la compétence en français... On s'aperçoit que la maîtrise du français ne s'est pas améliorée... Au sortir des grandes sections de maternelle (à l'âge de 5 ans), les enfants parlent en fait une interlangue⁸⁷, un langage mi-créole, mi-français. Au fur et à mesure que l'on avance dans la scolarité, les enfants décrochent : la non-maîtrise du français les bloque à tous les niveaux et constitue une des raisons principales de l'échec scolaire à la Réunion »⁸⁸.

⁸⁵ Céline Boyer, Conseillère Pédagogique des écoles maternelles à la Réunion, auteur d'une thèse de doctorat de 3^e cycle de linguistique intitulée : « L'école maternelle et l'enfant réunionnais d'âge préscolaire » (Avril 1988) - Université de la Réunion. Consulter à ce sujet également la Thèse de Doctorat de 3^e cycle de linguistique (1976) de Pierre Cellier (UFOL - Centre Universitaire de la Réunion) et qui porte le titre suivant : *La situation linguistique de l'Enfant Réunionnais créolophone après quatre années de scolarisation élémentaire*.

⁸⁶ Céline Boyer in *op. cit.*, p. 11.

⁸⁷ Encore que dans les cas de conditionnement réussi comme l'écrit Claude Hagège « tout comme l'enfant tend à parler de mieux en mieux sa langue, de même les usagers d'un créole tendent de plus en plus vers la langue européenne dont le créole est issu » in *L'Homme de Paroles, contribution linguistique aux Sciences Humaines*. Ed. Fohio-Essais (1986) p. 43.

⁸⁸ C. Boyer in *op. cit.*, p. 17.

Par ailleurs, d'un point de vue pédagogique, la question de l'introduction du créole réunionnais à l'école⁸⁹ permet d'envisager au moins⁹⁰ deux propositions entre lesquelles on peut imaginer toutes sortes d'états intermédiaires :

- introduction du créole réunionnais dans le cycle élémentaire, le français étant enseigné en même temps comme langue seconde, orale d'abord, écrite et lue ensuite. Le français deviendrait langue d'enseignement complet au bout de deux ou trois ans de cycle d'enseignement.
- période de pré-alphabétisation où le créole réunionnais, sans être langue d'enseignement, serait admis dans le système scolaire (expression libre, activités d'éveil...) de façon à ne pas faire de l'école un monde déréel coupé de l'univers quotidien de l'enfant ; le français serait enseigné comme langue seconde dans les conditions évoquées précédemment.

Cependant, puisqu'il est évident que le pédagogique et le psychopédagogique ne peuvent être dissociés du politique, tout projet pédagogique à l'intention de l'enfant réunionnais ne pourra aboutir qu'à partir d'un minimum de conditions :

- demander à la classe politique⁹¹ de l'île de « travailler » sur elle-même afin de dépasser⁹² certaines résistances dont elle témoigne à l'endroit de la langue réunionnaise ;

⁸⁹ Cf. la Thèse de Doctorat de Daniel Lauret, *op. cit.*, la quatrième partie intitulée : « Le créole à l'école, pourquoi faire et pourquoi ? » pp. 157 et suivantes.

⁹⁰ Suivant la perspective proposée par R. Chaudenson in *Les créoles français*, ed. F. Nathan, 1979, p. 161.

⁹¹ Cf. Daniel Lauret, *op. cit.*, pp. 219 à 225, dans lesquelles l'auteur passe en revue les positions des différents partis politiques de l'île face à la question de l'emploi de la langue réunionnaise à l'école.

⁹² Cf. Daniel Lauret, *op. cit.*, pp. 142 à 155. La résistance des élus locaux à ce sujet et que j'ai évoquée au début de ce paragraphe intitulé Langues et Pouvoir, est telle que d'un point de vue législatif, il existe un décalage significatif entre les textes de loi officiels régissant l'enseignement des langues régionales et leur application. C'est ce qu'illustre la publication des textes officiels locaux qui tentent de tempérer les effets pernicieux d'une réforme jugée trop progressiste.

- promouvoir⁹³ à tous les niveaux et du mieux que l'on pourra l'image du père réunionnais, ancrage symbolique central incontournable non seulement pour l'avenir de la langue réunionnaise mais pour toute construction identitaire.
- ne pas envisager l'emploi de la langue réunionnaise à l'école comme « béquille » pédagogique pour « marmaille bankal », comme « adjuvant » ou comme « main tendue » ; en somme, la débarrasser de tout critère infériorisant par rapport au français.

Par ailleurs, par les significations inconscientes que révèlent les langues selon l'histoire familiale du sujet, on risque parfois d'aboutir à une « névrotisation »⁹⁴ de ce qui peut être vécu comme conflits entre les systèmes langagiers en présence.

Il est clair par exemple que les conditions socio-linguistiques et psycholinguistiques particulières à la Réunion jouent un rôle déterminant dans le droit à la parole ou dans l'autorisation à prendre la parole que chaque sujet élabore imaginairement à partir de la loi impliquée dans le langage.

C'est ce qui peut s'illustrer notamment à travers les difficultés orales de passage de la langue réunionnaise à la langue française que l'on relève souvent chez certains sujets créolophones⁹⁵, ne serait-ce qu'à travers la substitution de l'emploi du pronom personnel de la première personne du singulier, à savoir : le « MI » de la langue créole réunionnaise équivalent (?) au « JE » de la langue française⁹⁶.

93. En investissant notamment le champ du pouvoir culturel qui regroupe les médias, l'éducation, l'université.

94. Il s'agirait alors de l'ensemble des différentes modalités de décodage de la réalité du monde par les sujets telles que la psychanalyse les a développées et qui correspondent à la « normalité », puisqu'après tout, Freud a toujours considéré la névrose comme la donnée naturelle et normale de l'être humain.

95. Alors catalogués de timides ou d'inhibés !

96. Le point d'interrogation se justifie car il existe, parmi les représentations que les réunionnais élaborent à propos de leur relation à la langue créole et au français une difficulté d'équivalence point par point entre MI et le JE ! Or, la question mérite d'être posée puisque d'un point de vue de la psychologie du langage, cette équivalence symbolique entre ces deux pronoms personnels est parfaitement recevable.

Par delà l'évidence d'une simple difficulté à maîtriser le langage, cette impossibilité à prendre la parole qui peut du reste être rapprochée du syndrome général d'inhibition de la parole⁹⁷ où le sujet est sans voix, sans réponse⁹⁸, la question qui se pose à nouveau est celle des interlocuteurs qui sont en jeu dans les discours, puisqu'en effet, l'inhibition de la parole, du point de vue du sens, pose toujours⁹⁹ la question :

- Qui parle ?
- Qui parle dans le sujet parlant ?
- Qui parle au niveau du locuteur ? Ou encore : qu'est-ce que ça veut dire de parler « français » ?
- Qu'est-ce que l'on découvre de son identité de sujet parlant et qu'est-ce qui se déroule de ce que l'on dit, quand on parle français ?
- Que veut dire ce français, qu'on ne peut s'empêcher de dire, qui est inévitablement dit, dès que l'on parle français ?

Et dans un deuxième temps, apparaît toute l'interrogation de savoir : A qui parle le sujet ? autrement dit, il s'agit ici de la mise en évidence de la question du destinataire.

L'évocation de ces rapports entre langues et pouvoir permet maintenant de retenir au moins trois dimensions du langage qui vont offrir, à divers niveaux, plus ou moins de perturbations et qui sont les suivantes :

97. Si on définit en général l'inhibition de la parole comme sa non-effectuation, étant entendu que toute relation d'objet est fondamentalement narcissique, l'inhibition s'enracine dans le Narcissisme. Dès lors, l'inhibition de la parole ne peut que révéler la structure corporelle de la parole, en tant que le narcissisme ne vise jamais que l'investissement du corps propre. De sorte que la localisation de l'inhibition pourrait s'opérer entre l'imaginaire et le symbolique.

98. Ou alors qui va en quelque sorte rester englué dans la formule stéréotypée classique du « Mi connais pas, moi ! », lâchée par certains sujets réunionnais lorsqu'ils sont soumis à un questionnement par un tiers, formule qui peut du reste s'apparenter à un mécanisme de défense face à l'incertitude de maîtrise de la langue et en particulier de la langue française, et à la difficulté de s'autoriser à investir oralement la parole.

99. Question qui est également à rapprocher de celle qui a été soulevée dans ce même travail : que me veut l'autre ?

Le langage-être, qui définit le discours, dans la mesure où ce qui semble s'élaborer sous le terme de discours — à travers les différentes formes de névroses, par exemple — c'est quelque chose qui a à voir à l'être¹⁰⁰, ou plus concrètement par exemple, à l'identification d'un sujet. En tout cas, il concerne le rapport du sujet à l'être.

Le langage-objet, qui concerne la relation libidinale du sujet avec la langue et également avec sa parole qui à l'instar de toute relation d'objet est fondamentalement investie narcissiquement ; dimension évoquée plus haut dans la présente étude.

Le langage-instrument, où la perturbation affecte le langage en tant par exemple qu'instrument de communication, ou en tant qu'il procède d'une autre fonction¹⁰¹ ou d'un autre niveau psychique qu'un appareil verbal.

Compte tenu de la conception des rapports que la psychanalyse a élaborée entre l'homme et le langage, du même coup émergent grâce à cette tridimensionnalité être-objet-instrument, des articulations-clés, inhérentes à toute construction identitaire¹⁰².

Par ailleurs, ces trois niveaux de saisie du langage, qui aboutissent finalement à l'enracinement de la parole dans la

(100). Ainsi, lorsqu'une névrose élabore un discours qui lui est typique, c'est bien l'être qui est visé, puisque finalement, le discours traduit l'unification, l'unité psychique, donc l'être que le sujet recherche par l'élaboration de ce discours. C'est le cas du discours de l'obsessionnel, dans sa rigidité, dans sa recherche de l'expression des règlements des moindres détails ; on peut alors avancer que le discours de l'obsessionnel achève toute cette visée d'unité, de l'identification, marquant ainsi, l'aboutissement de cette structure névrotique précisément par cette recherche de l'unité parfaite.

(101). Un sujet qui présente des troubles de la communication, en considérant un symptôme névrotique de difficulté de communication, tel que l'on peut le retrouver souvent par exemple chez le phobique ; or, ces difficultés de communication se traduisent par des perturbations de langage ; ce qui pose bien le langage comme instrument de la communication, ou comme instrument d'une fonction plus profonde ou plus générale, comme la fonction affective ou intellectuelle. Dans ce cas, le langage est perturbé en tant qu'il doit dire quelque chose de cette fonction « affective », du moment que l'on ne discute pas de sa légitimité.

(102). Une illustration de cette émergence peut être proposée à partir de l'importance de la trace et donc de l'écrit en langue créole par certains poètes et écrivains réunionnais.

langue, et à la limite à l'autorisation et à la réglementation de la parole par la langue, induisent en général deux modes d'imaginarisation des relations entre langue et parole.

D'une part, la langue comme système de règles, et combinatoire d'éléments, qui fonde la pratique de la parole, ne serait-ce qu'à un niveau fantasmatique, comme « compétence » et « performance » ; d'autre part, la langue comme matérialité sonore ayant sa spécificité, qui réfère la parole à la « pureté » de l'articulation, la « justesse » du ton, la régularité de la rythmicité, etc.

Dans ces deux appréhensions imaginaires du parler, il y a plus que la distinction du code et du message, ou de la réception et de l'émission, puisqu'il s'agit d'un côté de la maîtrise et du savoir de la langue, dans tout son déploiement possible non seulement comme système fini d'éléments, mais également comme combinatoire infinie, où la langue se présente comme un « objet complexe » à saisir, et de l'autre, du sujet parlant, s'entendant parler, c'est-à-dire se situant toujours par rapport à une maîtrise pratique, quasi-corporelle, de la musicalité de la langue.

Plus radicalement, on pourrait dire que la langue imaginariée comme système tient lieu de l'Autre, de sorte que la connaissance de la langue répond au fantasme du savoir de l'Autre, de la maîtrise de l'Autre.

Quant à la langue comme matière sonore, elle répond au fantasme de la production de cet « objet complexe » à travers la pratique « pure » de la langue, où est signifié en quelque sorte le corps de la langue dans sa pureté. Les deux fantasmes se conjoignent pour établir la continuité de l'Autre et de cet « objet complexe » qu'est la langue, et dont la parole du sujet témoignerait.

Une dernière remarque au sujet des rapports langues/pouvoir peut être formulée ainsi : dans un contexte général où la question de la formation des hommes apparaît de plus en plus comme un enjeu essentiel, et si le réunionnais,

inscrit dans un tel projet désire travailler du mieux qu'il peut sur lui-même pour élaborer des représentations de l'identité, il est à souhaiter qu'il ait à sa disposition les meilleurs outils qui lui permettraient, dans un premier temps de s'identifier et donc de s'aliéner¹⁰³ au modèle culturel dominant afin de le maîtriser.

Ce qui veut dire, concrètement à ce niveau, que le réunionnais ne pourra tendre vers la « liberté » que par la maîtrise la plus parfaite de la langue française¹⁰⁴.

Ce n'est que dans un deuxième temps que, pour pouvoir se construire véritablement, il aura à dépasser le modèle imposé, mais non pas à le rejeter : de ce point de vue, c'est le réunionnais qui doit assimiler l'Autre et non pas l'inverse !

Il n'y a pas de raccourci possible sans démagogie ! ce n'est qu'à ce prix qu'il pourra alors investir pleinement ses valeurs propres qui le singularisent, vivre ses différences (dissemblances) que le modèle précédent a refoulées puisqu'il n'a accepté de lui que la « mêmcté » (les ressemblances).

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Ces remarques sur l'acquisition du langage en milieu diglossique ont permis de mettre l'accent sur l'importance des interactions précoces entre la mère et l'enfant, sur la prise en compte du champ social et du champ psychologique de la fonction paternelle, et à travers elles, le repérage du complexe d'Œdipe qui va garantir à l'enfant le plein accès au symbolique langagier, logico-mathématique et socio-culturel.

103. Heureuse aliéation si on la situe dans le cadre de l'effort de théorisation de l'identité et des identifications et en particulier de la lecture psychanalytique du stade du miroir. C'est ce que sur le plan du roman, un auteur comme Driss Chraïbi, né au Maroc en 1926, dans son livre : *La mère du printemps : l'Oum-Er-Bia* a voulu illustrer et que l'on peut résumer en une phrase : pour maîtriser l'Islam conquérant, il faut devenir plus que l'Islam. Ouvrage publié aux Éditions du Seuil en 1982.

104. Autrement dit : il n'y a pas de liberté sans loi, bien davantage : on ne va à la liberté que par la Loi !... en étant conscient du fait qu'en se libérant du modèle initial (désaliénation), le sujet va fatalement s'engager dans une autre aliénation : il n'existe pas d'indépendance sans dépendance ! Ce qui peut vouloir dire aussi qu'il y a lieu d'être sur ses gardes face aux « libérateurs » car bien souvent le libérateur véhicule en lui sa propre auto-aliénation !

Ainsi, il est plausible qu'en cas d'insuffisance de communication, d'inadéquation ou de discontinuité imprévisible de la relation mère-enfant, on puisse assister à des répercussions dommageables sur les potentialités représentatives du bébé puis de l'enfant, notamment au niveau de l'instauration des signifiants verbaux et corporels maternels puis de ses représentations de mots pour l'acquisition du langage et des apprentissages fondamentaux ultérieurs (lecture, écriture, calcul) que la scolarisation a pour mission de mettre en place.

Par ailleurs, l'effort de réponse à la question du : que me veut l'autre ? ainsi que l'évocation des enjeux psychologiques et socio-politiques concernant le rapport entre langues et Pouvoir font apparaître en filigrane une dimension méconnue de la catégorie anthropologique générale du symbolique et que la psychanalyse a notamment mis en évidence. En effet, trop souvent encore réduit à n'être que moyen de communication à l'intérieur d'un ordre constitué, le langage est en réalité inséparable de l'existence. Dès lors, l'ordre de la culture, dans les rapports parentaux et sociaux, est équivalent à celui du langage, fondant par là-même toute possibilité d'existence véritablement humaine. Le fondateur de la psychanalyse avait du reste déjà parfaitement démontré que la structure du langage humain fonde la loi de la culture.

Ainsi, par la prise en considération de l'effet structurant du langage, parce que structural dans sa nature¹⁰⁵ c'est surtout avec J. Lacan qu'a été reconnue, dans le champ de la psychanalyse, l'importance du langage et de la parole au point de devenir une fonction centrale de l'appareil psychique en tant que tel.

105. C'est le psychanalyste français Jacques Lacan qui, de manière explicite va affirmer que « l'inconscient est structuré comme un langage », étant entendu que ce qui crée la structure est la manière dont le langage pré-existe à l'être humain qui va y élaborer son existence.

En regard de la situation de diglossie qui caractérise l'espace sociolinguistique de la Réunion, il est intéressant de noter que l'on retrouve souvent dans les représentations que se font certains sujets parlants réunionnais à propos de la relation qu'ils construisent avec les systèmes langagiers en présence, des unités signifiantes de conflit. Ces représentations ne proviendraient pas forcément d'une opposition massive entre deux systèmes antinomiques, surtout si l'on tient compte des éléments des traits culturels qui se sont interpénétrés. Il n'est du reste pas sûr que ces effets conflictuels soient systématiques ; mais il s'agit de se rendre compte que dans certains cas, la réalité sociolinguistique réunionnaise inaugure quelque part dans la parole du sujet, un partage voire une cassure ou une opposition vive, précisément lorsque le face à face des deux langues est sous-tendu par un conflit socio-historique et politico-culturel, par exemple. En effet, on peut se demander si cette co-existence culturelle spécifique à la Réunion et qui n'est pas en relation d'équilibre, ne va pas introduire parfois chez le sujet un certain clivage entre une langue de prestige « intellectuelle » (le français), et une langue « affective » (le créole), certes en voie d'équipement.

La conjonction entre ces deux langues est-elle possible ? ou alors, s'agit-il d'une ligne de fracture irréductible qui ne pourrait laisser le jeune sujet parlant créolophone unilingue que dans une sorte d'entre-deux incontournable ? Pourquoi une telle situation ? Parce que les pressions sociales et culturelles, d'un côté, le poussent à abandonner la langue maternelle, et de l'autre côté, le système scolaire qui l'accueille en l'incitant à investir la langue française à partir de pédagogies inadaptées à la réalité sociolinguistique de l'île, l'installe très vite dans une situation d'échec. De sorte que ce sujet parlant créolophone unilingue réunionnais sera tel un passeur au milieu d'un gué, à mi-chemin entre les deux rives d'un même fleuve !

Une telle situation de conflit de langues montre l'importance de la relation aux langues, comme matérialité du

symbolique au sens lacanien du terme, dans les différents modes et difficultés d'identification et de constructions identitaires qu'un sujet humain peut rencontrer.

Cette problématique de la situation de diglossie et de conflit linguistique à la Réunion a permis également de dégager deux processus généraux : d'une part, l'investissement d'une langue ou d'un système comme « objet primordial » ; d'autre part, l'utilisation d'une langue ou d'un système comme défense contre d'autres systèmes verbaux menaçant la parole.

L'intérêt pratique de telles observations réside dans l'importance à accorder lors de difficultés scolaires, aux investissements conflictuels que l'enfant peut opérer sur les différentes « matières » enseignées à l'école, qui peuvent être appréhendées comme des langues ou des systèmes, et par là représenter l'ordre symbolique, et manifester les problèmes de la symbolisation.

Ce que cette perspective anthropologique psychanalytique de l'acquisition du langage permet de retenir également à ce niveau, est que sans cette prise en considération de l'imprégnation pulsionnelle du langage, on aboutit à une vision purement instrumentale de la fonction langagière qui passe à côté des racines affectives et qui ne permet pas de rendre compte d'un certain nombre d'entraves à l'accès à la parole et à la capacité d'abstraction !

Il va de soi en effet qu'une « matière » scolaire n'est pas seulement un domaine de connaissance auquel l'enfant accède avec plus ou moins de réussite, selon ses « facultés intellectuelles », sa motivation, ses « dons » ou sa paresse !

C'est aussi un domaine plus ou moins investi par l'enfant, selon la signification inconsciente qui met en jeu son désir.

C'est donc à la fois un système de règles où l'enfant retrouve la loi du symbolique, et un langage où peuvent se déployer sa subjectivité et son « style » personnel, comme jeu réglé et maîtrisé.

BIBLIOGRAPHIE

- AUGÉ Marc & HERZLICH, 1983, *Le sens du mal. Anthropologie, histoire, sociologie de la maladie*. Paris, éd. Archives contemporaines.
- BADINTER Elisabeth, *Des causes de l'évolution du modèle paternel. Le Groupe Familial*, 92, 1981, pp.18-23.
- BADINTER Elisabeth, 1992, X Y *De l'identité masculine*, éd. O. Jacob.
- BAUDELOT Christian & ESTABLET Roger, 1972, *L'école capitaliste en France*, Paris éd. Maspéro.
- BENIAMINO Michel, 1985, *L'imaginaire réunionnais (Recherches sur les déterminations constitutives du rapport entre le sujet et l'île, à travers l'œuvre de quatre poètes réunionnais contemporains : Jean Albany, Gilbert Aubry, Boris Gamaleya et Jean-Henri Azéma)*, Thèse de doctorat d'Etat dirigée par R. Chaudenson, Université de Provence-Aix-Marseille I, Art-Lettres Expressions-Section d'études créoles, 2 tomes, 871 p.
- BENOIST Jean, 1983, *Un développement ambigu, structure et changement de la société réunionnaise*, nouvelle édition revue et augmentée, publiée par la Fondation pour la Recherche et le Développement dans l'Océan Indien, NID, 200 p.
- BERNSTEIN B., *Social structure, Language and Learning in Educational Research*, Juin 1961, pp.163 à 176.
- BERNSTEIN B., 1975, *Langages et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social*, Paris, éd. de Minuit, Collection « Le sens commun », trad. J.-Cl. Chamboredon, 1986, 347 p.
- BIROS Bernard, 1979, *Essai sur l'identité créole à l'île de la Réunion*, mémoire du CES de Psychiatrie, Paris Saint-Antoine, 191 p.
- BOURDIEU Pierre & PASSERON J.-Cl., 1964, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, éd. de Minuit.
- BOURDIEU Pierre & PASSERON J.-Cl., 1970, *La reproduction*, Paris, éd. de Minuit.
- BOYER Céline, 1988, *L'école maternelle et l'enfant réunionnais d'âge préscolaire*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle de linguistique dirigée par P. Cellier, Université de la Réunion.
- CALVET Louis-Jean, 1979, *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Paris éd. PB. Payot n°352, 256 p.
- CALVET Louis-Jean, 1987, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris éd. PB Payot, 294 p.
- CARAYOL Michel, 1976, *Le français parlé à la Réunion. Phonétique et phonologie*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse le Mirail, 633 p.
- CELLIER Pierre, 1976, *La situation linguistique de l'enfant réunionnais créolophone après quatre années de scolarisation élémentaire*, Thèse de 3^e cycle.
- CELLIER Pierre, 1985, *Description syntaxique du créole réunionnais. Essai de standardisation*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Provence, 752 p.
- CELLIER Pierre, 1987, Vision et division du social et du linguistique à la Réunion in *Action poétique* n°107/108, pp.23-26.
- CHAUDENSON Robert, 1974, *Le lexique du parler créole de la Réunion* 2 vol. 1249 p., Librairie H. Champion, Paris.

- CHAUDENSON Robert, 1979, *Les créoles français*, éd. Nathan, Langues en question, 172 p.
- CHAUDENSON R. & CARAYOL Michel, 1989, *Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique français-créole. Plurilinguisme*, éd. L'Harmattan.
- CHAUDENSON, 1989, *Créoles et enseignement du français*, C.E.R.F.O.I. Université de la Réunion, Espaces francophones, éd. L'Harmattan, 198 p.
- CHOMSKY Noam, 1977, *Réflexions sur le langage*, Paris éd. Maspéro.
- CHRAÏBI Driss, 1982, *La mère du printemps. L'Oum-Er-Bia*, éd. Seuil.
- CREMER B. & KREISLER L., 1982, *La psychiatrie du bébé in La dynamique du nourrisson*, Paris, éd. ESF, pp.28-83.
- CREMER B. & KREISLER L., 1983, Fonctionnement mental précoce et interaction mère-enfant, *Topique* n°35-36, pp.151-172.
- DEGUINOLLES Sylvie, *Le droit du père. La liberté de l'esprit*, 4-1983, pp.53-76.
- DELAISI DE PARSEVAL G., 1981, *La part du père*, Paris, éd. Seuil.
- DUBY Georges, 1981, *Le chevalier, la femme et le prêtre*, éd. Hachette.
- FREUD Sigmund, 1905 à 1924, *Trois essais sur la théorie de la sexualité*, éd. Idées/Gallimard, 1981, 189 p.
- GUÉX Germaine, 1973, *Le syndrome d'abandon*, Paris Puf, bibliothèque de psychanalyse, 2^e éd. revue et augmentée, 145 p.
- GREEN André, *La représentation de chose entre pulsion et langage. Psychanalyse à l'université*, 1987, 12, 47, pp.357-372.
- HAGÈGE Claude, 1986, *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*, éd. Folio-Essais, 406 p.
- HÉRITIER-AUGÉ F., Don et utilisation du sperme et d'ovocytes. Mères de substitution. Un point de vue fondé sur l'anthropologie sociale, Janv. 1985 in Actes du colloque Génétique, Procréation & Droit, éd. Actes-Sud.
- HURSTEL Françoise, 1981, Le métier de père. Son importance du point de vue psychologique pour le devenir des enfants, *Bulletin de psychologie*, Tome XXXIV, N°351, pp. 665-667.
- HURSTEL Françoise, 1990, *La fonction paternelle aujourd'hui en France. Questions d'actualité et problèmes de théorie*, Thèse de doctorat en Psychologie dirigée par A. Tabouret-Keller, Université de Strasbourg I.
- KLEIN Melanie, 1930, L'importance de la formation du symbole dans le développement du Moi in *Essais de psychanalyse*, Paris éd. Payot 1982, pp.263-278.
- LABRUSSE-RIOU C., 1982, La notion de paternité en droit in *Les pères aujourd'hui*, Ined.
- LACAN Jacques, 1938, La famille et les complexes familiaux in *Encyclopédie française*, « la vie mentale », sous la direction de Henri Wallon, t.8, mars 1938, p. 8-40 et suiv.
- LACAN Jacques, 1966, *Écrits*, Paris Seuil, Le champ freudien, 923 p.
- LAPLANCHE J. et J.-B. PONTALIS, 1967, *Vocabulaire de la psychanalyse*, Puf.
- LAURIET Daniel, 1985, *Créole et école à la Réunion - problèmes et perspectives*, Thèse de doctorat de 3^e cycle dir. par R. Chaudenson, Université Provence-Aix-Marseille, Études créoles, 225 p.
- LEBOVICI Serge, 1983, *Le nourrisson la mère et le psychanalyste. Les interactions précoces*, Paris, éd. Raisons/Centurion.

- LEGENDRE Pierre, 1989, *Le crime du caporal Lortie. Traité sur le père. Leçon VIII*. Paris, éd. Fayard.
- LÉVI-STRAUSS Claude, 1983, *Le regard éloigné*. Paris éd. Plon.
- PETIT Christian, 1984, *Écrire en créole : contribution à une approche psychologique de la poésie réunionnaise*. Note de DEA de Psychologie dir. par le Pr. A. Tabouret-Keller, Université Strasbourg I.
- PETIT Christian, 1995, *Essai sur l'identité à la Réunion*. 2 volumes, Doctorat en psychologie, Nouveau Régime, dir. par le Pr. A. Tabouret-Keller, Université de Strasbourg I, éd. Laboratoire Proparlan-Ladisis ERS du CNRS n°125, 481 p. + 102 p.
- PIAGET Jean, 1933, La psychanalyse et le développement mental de l'enfant in *Revue française de psychanalyse*, 1933, 6, pp.405-408.
- PIAGET Jean, 1947, *Psychologie de l'intelligence*, Paris éd. Colin, 1967.
- PIAGET Jean, 1959, *La formation du symbole chez l'enfant. Imitation, jeu et rêve. Image et représentation*, 2^e éd. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1959.
- RAMASSAMY Albert, 1978, *L'école et l'enfant réunionnais*. CDDP, Saint-Denis La Réunion, 32 p.
- SAFOUAN Moustapha, 1974, *Études sur l'Édipe*. Paris. Seuil, 213 p.
- SCHÉRER André, 1966, *Histoire de la Réunion*, éd. Que sais-je ? éd. 1980.
- SCHNAPPER Bernard, La correction paternelle et le mouvement des idées au XIX^e siècle (1889-1935), *Revue historique*, 2, 1980, pp.319-349.
- SEGAL Hanna, 1957, Notes sur la formation du symbole. *Revue française de psychanalyse*, 1970, 4, pp.685-696.
- SÉVERIN Monique, 1992, « Réunionnaise, qui es-tu ? » Dossier *Revue Plein Sud magazine*, Fév-Mars 1992, n°11, éd. Société première Ligne OI, pp. 31-37.
- SQUARZONI René, 1994, Les problématiques familiales aujourd'hui à la Réunion. Actes du Colloque international (En-vie de famille...) Université de La Réunion, éd. Arpsy, pp. 34-40.
- STERN D., 1977, *Mère et enfant. Les premières relations*, 2^e éd. Pierre Mardaga, Bruxelles.
- STERN D., 1989, *Le monde interpersonnel du nourrisson*. Collection Le fil rouge. Paris, Puf.
- TABOURET-KELLER Andrée & Luckel Frédéric, L'étude du maintien de l'alsacien et adoption du français. Éléments de la situation linguistique en milieu rural en Alsace. *Langages*, mars 1981, bilinguisme et diglossie, Paris, Larousse, pp. 39-61.
- THIÉBAUT E. & WASERHOLE F., 1982, *La violence à la Réunion. Criminalité et interculture créole*. Thèse de médecine, Université scientifique et médicale de Grenoble.
- WEIL Dominique, 1983, *Le langage en psychologie : enjeux et significations de son étude dans l'enfance*. Thèse de doctorat d'État sous la dir. du Pr. A. Tabouret-Keller, Université de Strasbourg I, 344 p.
- WOLFF Éliane, 1991, *Quartiers de vie. Approche ethnologique des populations défavorisées de l'île de la Réunion. Analyse institutionnelle*. Paris, éd. Klincksieck, 207 p.

REVUES

- Cuisines-Identités*. Publication de l'Université de la Réunion URA CNRS O4 1041 (D. BAGGIONI & J.-C. Carpanin MARIMOULO), 1988, 200 p.
- Projections. La santé au futur* n°1. Paris éd. de santé, 1989-90.
- Objectifs de formation pour le premier degré*. Vice-Rectorat de la Réunion. CDDP, 1984.
- Bulletin des professeurs de maths-sciences de lycée professionnel* n°1 (août 1987). Gerard Feulic.
- Cahiers de la Réunion et de l'Océan Indien* n°3.
- Symposium de l'Association de psychologie scientifique de langue française : La genèse de la parole (16^e session, 1975) J.-P. BRONCKART, P. MALRIEU, M. SIGUAN-SOLER, H. SINCLAIR DE ZWART, T. SIAMA-CAZACIL, A. TABOURET-KELLER, 1977, Paris éd. Puf, 349 p.

Lexique

Affectivité : sous ce terme se trouvent réunies l'ensemble des réactions psychiques de l'individu face aux situations occasionnées par l'existence : soit contacts avec le monde extérieur, soit modifications intérieures de l'organisme. Beaucoup plus qu'un domaine, la vie affective est un aspect fondamental de la vie psychique indissociable d'une part, de la vie instinctive, et d'autre part, de la pensée et de l'activité. L'affectivité trouve ses premières ébauches dans le domaine de l'inconscient : les activités réflexes et les conduites instinctives comportent toujours une tension suivie d'une décharge, c'est-à-dire d'une détente qui est l'analogue inconscient du plaisir et qui constitue la source biologique de tout plaisir. Les aspects les plus élémentaires de l'affectivité sont les affects : ce sont des états psychiques immédiats inanalysables qui renvoient à la somme des émotions et des sentiments humains et qui caractérisent le sens d'une réaction.

H. Piéron les résume à trois :

- l'intéressant, avec réaction d'attention et d'exploration ;
- l'agréable (plaisir), avec réaction d'expansion et de recherche ;
- le désagréable (douleur), avec réaction de fuite et de retrait.

En psychanalyse, les affects représentent la charge émotionnelle associée à la pulsion (voir ce terme).

Anal : l'organisation anale caractérise la période du développement psychosexuel et de la vie affective de l'enfant comprise généralement entre le quinzième mois et l'âge de trois ans. Cette organisation préœdipienne de la vie affective présente les caractéristiques principales suivantes : le plaisir lié à la fonction excrétoire, le

contrôle et la domination, la relation ambivalente instaurée avec l'environnement. Le caractère anal, relatif à l'adulte, procède d'une fixation ou d'une régression au stade anal.

Autre : au sens lacanien, L'Autre écrit avec un « A » majuscule désigne tout l'ordre du langage en tant qu'il constitue à la fois la culture trans-individuelle et l'inconscient du sujet.

Désir : dans la conception dynamique freudienne, le désir est une production originelle de l'activité psychique inconsciente qui tend à s'accomplir en rétablissant, selon les lois du processus primaire, les signes liés aux premières expériences de satisfaction. J. Lacan (1957-58) a été conduit à distinguer le désir de notions avec lesquelles il est souvent confondu comme le besoin et la demande.

De nature biologique, le besoin, vise un objet spécifique et s'en satisfait. La demande est formulée et s'adresse à autrui. Si elle porte encore sur un objet, celui-ci est pour elle inessentiel, la demande articulée étant en son fond demande d'amour.

Le désir, pour sa part, naît de l'écart entre le besoin et la demande ; il est irréductible au besoin, car il n'est pas dans son principe relation à un objet réel, indépendant du sujet, mais au fantasme. Le désir est d'autre part irréductible à la demande, en tant qu'il cherche à s'imposer sans tenir compte du langage et de l'inconscient de l'autre, et exige d'être reconnu absolument par lui.

Fantasme : implicitement rattaché au désir, le fantasme est une production imaginaire, véritable amorce de symbolisation d'un désir inconscient destinée à compenser l'imparfaite maîtrise du réel évoquant ainsi l'opposition entre imagination et réalité. Cette opposition est une référence majeure de la psychanalyse qui a conduit Freud à admettre la distinction entre la « réalité matérielle » d'un événement ou d'un objet dont il a longtemps laissé

apparaître la prévalence, et la « réalité psychique » précisément sous-tendue par la production de fantasmes. Le fantasme permet de réaliser, sur un mode hallucinatoire, des désirs non satisfaits, que leur non-accomplissement soit imputable aux considérations extérieures ou aux exigences morales du Sur-Moi.

Pulsion : ce terme désigne généralement la force qui porte un organisme à réaliser un objectif. Situé entre le somatique et le psychique, une pulsion selon Freud, a sa source dans une excitation corporelle (état de tension) ; son but est de supprimer l'état de tension qui règne à la source corporelle ; c'est dans l'objet ou grâce à lui que la pulsion peut atteindre son but. (Laplanche et Pontalis in Vocabulaire de la psychanalyse, Puf, 1967). Dans la vie psychique, les pulsions ne se manifestent qu'à travers ses représentants (Repräsentanz) : sentiments, affects, représentations (Vorstellungen). L'intégration des pulsions dans la vie psychique individuelle s'effectue moyennant pour la plupart des modifications portant non sur la pulsion elle-même, indestructible en tant que charge énergétique, mais sur ses représentants. A la diversité des sources d'excitation, des buts, des objets, répond la diversité des pulsions décrites : on parle de pulsion orale, de pulsion anale, de pulsion génitale, dans une perspective génétique et structurale, par référence aux stades du développement ; de pulsion de voir (scopique) et de pulsion de la voix (invoquante) par référence au but, comme par extension, de pulsion de comprendre (épistémophilique) ou encore de pulsion de domination (prévalente dans les théories d'A. Adler, élève dissident de Freud).

Réel : catégorie anthropologique de l'irreprésentable et de l'insaisissable par une subjectivité. Ce que voudra dire J. Lacan par la formule : « le Réel, c'est l'impossible ».

Table des matières

LES AUTEURS	4
-------------------	---

AVANT PROPOS	5
--------------------	---

Acquisition de la lecture et accès au sens de l'écrit : Aspects cognitifs et psycholinguistiques

J.-F. HAMON Psychologie cognitive de la lecture	9
--	---

J.-F. HAMON, J.-M. LAVAUUR, & T. BISSON Psychologie cognitive de la compréhension de textes	65
--	----

J.-M. LAVAUUR L'accès au lexique et la compréhension de textes chez le lecteur bilingue.....	109
--	-----

LEXIQUE	121
---------------	-----

Compte rendu du séminaire de Psychologie Clinique UFR Lettres & Sciences Humaines 11 au 21 avril 1997

CL. MIOLLAN L'allégeance de l'individu au culturel et la relation d'altérité	129
---	-----

CH. PETIT Approche socio-anthropologique des difficultés de l'acquisition du langage en milieu diglossique à La Réunion.....	139
--	-----

TABLE DES MATIÈRES	205
--------------------------	-----

Proposition d'un article à Travaux & Documents

Les auteurs désireux de proposer un article à la revue *Travaux & Documents* enverront un exemplaire dactylographié ou imprimé à l'adresse suivante :

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
*Faculté des Lettres et
des Sciences Humaines*
COMITÉ DE RÉDACTION DE
TRAVAUX & DOCUMENTS
SERVICE DES PUBLICATIONS
Campus Universitaire du Moufia
15, Avenue René Cassin
B.P. 7151 97715 Saint-Denis Messag.
Cédex 9
☎PHONE : 02 62 93.85.85/ 93.85.17
☎COPIE : 02 62 93.85.00

Les articles manuscrits ne seront pas acceptés. Les citations en langue étrangère devront être traduites.

Après deux lectures anonymes, l'auteur sera avisé de la décision du comité de rédaction. En cas d'acceptation, son exemplaire lui sera remis avec les corrections proposées. Il lui appartiendra alors de remettre la disquette correspondante au Service des Publications. S'il n'en possède pas, il s'occupera personnellement de faire saisir l'article sur Macintosh.

Les conditions de présentation sont les suivantes :

- Disquette 10 31/4
- Logiciel Word IV ou V
- Caractères : texte courant en Times 12, notes en Times 10.
- Notes en bas de page.
- Citations de plus de quatre lignes détachées du texte avec indentation supplémentaire, en Times 12 standard (et non en italiques).
- Citations en langue étrangère en traduction française dans le texte et en langue originale
- dans les notes (ou l'inverse, au gré de l'auteur).
- Transcription en A.P.I. (alphabet phonétique international), sauf nécessité scientifique.
- Tableaux éventuels numérotés et désignés dans le texte par leur numéro (et non par les mentions "ci dessus" ou "ci-dessous", la mise en page pouvant modifier l'emplacement de ces tableaux).

Comment se procurer Travaux & Documents

1/ Ce numéro est disponible au secrétariat du Service des Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

- au prix de : 50 Frs
- prix étudiants : 30 Frs

Pour frais d'expédition, ajouter 5 FF (tarif métropole), 10 FF (tarif étranger) par numéro commandé.

Il peut aussi être commandé à l'adresse suivante :

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
*Faculté des Lettres et
des Sciences Humaines*
TRAVAUX & DOCUMENTS
SERVICE DES PUBLICATIONS
Campus Universitaire du Moufia
15, Avenue René Cassin
B.P. 7151 97715 Saint-Denis Messag.
Cédex 9
☎PHONE : 02 62 93.85.85/ 93.85.17
☎COPIE : 02 62 93.85.00

contre un chèque libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de La Réunion (avec photocopie de la carte d'étudiant le cas échéant).

2/ Les numéros suivants pourront être obtenus :

- par convention d'échange avec une autre revue de lettres ou de sciences humaines.
- au secrétariat du Service des Publications de la faculté
- et dans les librairies de la ville

©Service des Publications
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Université de La Réunion

Achevé d'imprimer sur les presses
de GRAPHICA
DL n° 1459 - Septembre 1997